



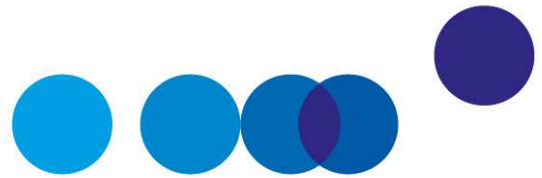
FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

RAPPORT THÉMATIQUE

JUN
2014

QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ?

Investir dans le redressement économique



QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ?

Investir dans le redressement économique

Sous la direction de
Anne Épaulard et Christel Gilles

Rapport thématique

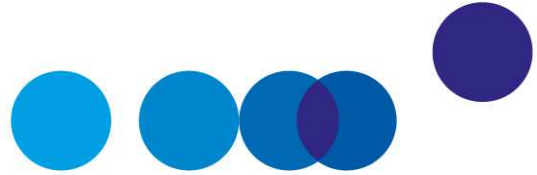


À l'issue du séminaire gouvernemental du 19 août 2013, le président de la République et le Premier ministre ont confié à France Stratégie (Commissariat général à la Stratégie et à la Prospective) un travail de réflexion sur les grands enjeux à dix ans pour la France. Ils ont souhaité que cet exercice de prospective se nourrisse d'échanges avec les partenaires sociaux et la société civile.

À partir de ces consultations et de ses travaux propres, France Stratégie a élaboré un rapport de synthèse intitulé « Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie », édité chez Fayard. Cinq rapports thématiques, publiés séparément, précisent pour chaque chantier majeur les analyses et les recommandations soumises au débat social et citoyen, ainsi qu'à la décision politique.

- **Restaurer la confiance dans le modèle républicain.**
- **Réconcilier l'économie et le social.**
- **Bâtir un développement responsable.**
- **Investir dans le redressement économique.**
- **Retrouver une ambition européenne pour la France.**

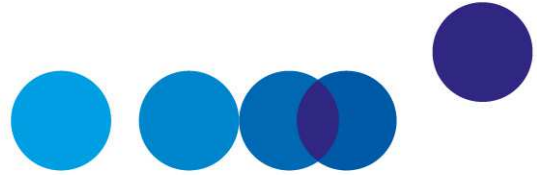
Le rapport thématique « Investir dans le redressement économique », rédigé sous la direction de Anne Épaulard et Christel Gilles, a bénéficié des contributions de Antton Achary, Michel Aglietta, Quentin Delpech, Rémi Lallement, Nicolas Lorach, Claude Mathieu, Antoine Naboulet, Jean-Paul Nicolai, Thomas Philippon, Xavier Ragot, Mouhamadou Sy et Alain Trannoy.



SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
PARTIE 1 – CONSTAT, DIAGNOSTIC, PROSPECTIVE	7
1. Mondialisation, innovations et crises : les 15 dernières années de l'économie mondiale, les 10 prochaines	7
2. L'industrie et les services en France dans dix ans.....	10
2.1. Doit-on s'alarmer de la désindustrialisation ?	10
2.2. L'effacement de la frontière entre industrie et services	13
3. Les paradoxes de l'insertion de la France dans l'économie mondiale.....	14
3.1. La dégradation de la compétitivité de l'industrie française : pas seulement une histoire de coûts salariaux	14
3.2. Des PME peu exportatrices, des grandes entreprises très internationalisées et une attractivité du territoire remise en question.....	17
4. Les sources de la croissance de la productivité totale des facteurs insuffisamment exploitées.....	19
4.1. Un déficit en investissements favorables à l'innovation et à la productivité.....	19
4.2. Une capacité d'innovation mais une démographie d'entreprise peu dynamique.....	21
4.3. Un bilan en demi-teinte de la politique industrielle et de soutien à l'innovation	22
5. Un potentiel humain sous-exploité	24
5.1. Un taux de chômage élevé et des inégalités fortes dans l'accès à l'emploi.....	24
5.2. La tendance à la polarisation de l'emploi	25
5.3. Un déficit en formation de la main-d'œuvre.....	26
5.4. Les innovations technologiques remettent en cause les relations entre les entreprises et les salariés	26
6. Un accès aux financements par les entreprises satisfaisant, mais qui pourrait être affecté par les nouvelles régulations financières.....	28

PARTIE 2 – LES GRANDES ORIENTATIONS	31
1. Réinvestir dans le capital humain	31
1.1. Construire un système équitable et efficace de formation continue et accroître sa performance	31
1.2. La participation des salariés, un atout pour la performance tant économique que sociale.....	32
2. Élargir le socle de la compétitivité	34
2.1. Desserrer l'étau autour des secteurs soumis à la concurrence internationale	34
2.2. Prendre part à l'internationalisation des services	36
2.3. Bien gérer la transition énergétique	38
3. Viser une économie à haute valeur ajoutée	40
3.1. Accroître l'efficacité du système d'innovation	40
3.2. Décloisonner l'enseignement supérieur, la recherche et la formation des élites.....	42
3.3. Promouvoir la croissance des entreprises et assurer leur financement.....	43
3.4. Les relations entre l'État et les entreprises.....	48
3.5. Développer les écosystèmes territoriaux en misant sur le potentiel d'entraînement des métropoles	49
CONCLUSION	51



INTRODUCTION

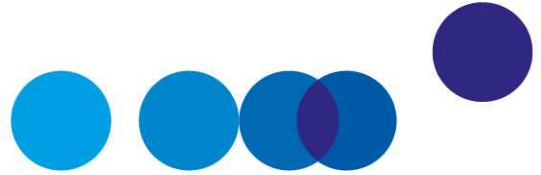
Dessiner ce que pourrait être une économie du mouvement inscrite dans une société décloisonnée et ouverte sur le monde suppose de s'interroger sur les mutations qui ont affecté l'économie française dans la période récente et sur celles qu'elle est appelée à connaître dans les années à venir. Il s'agit dans un premier temps d'analyser les courants qui nous ont amenés où nous sommes et ceux qui sont susceptibles de nous porter par la suite. Nous en identifions trois principaux : la mondialisation, les innovations et les crises. Ces trois phénomènes ont façonné et continueront de façonner, de manière certaine au moins pour les deux premiers, notre système productif dans les dix ans à venir.

Cependant ces phénomènes de fond globaux n'expliquent pas à eux seuls la situation présente de l'économie française. Tout diagnostic réaliste doit identifier les faiblesses résultant, au moins pour partie, de choix et d'insuffisances propres à notre pays. Nous en décrivons cinq qui, par leur enchaînement logique, fournissent, sans doute parmi d'autres possibles, un diagnostic et une prospective raisonnés.

- ✓ L'érosion du tissu industriel est plus marquée en France que dans d'autres pays avancés.
- ✓ Cette désindustrialisation s'explique pour partie par la dégradation de la compétitivité française, et pour partie par la faible densité d'entreprises de taille intermédiaire (ETI), dont dépend la capacité exportatrice d'un pays.
- ✓ Les causes de cette baisse de la compétitivité sont multiples mais l'une d'elles est l'insuffisante intégration de l'innovation dans les processus de production, dont résultent une moindre qualité prix des biens et services produits, une moindre rentabilité, et au final moins d'innovation. En d'autres termes, les sources de la croissance de la productivité globale des facteurs (l'innovation dans le langage des économistes) ne sont pas pleinement exploitées.
- ✓ Une des raisons de cette difficulté à tirer pleinement parti du progrès technique est une sous-exploitation du capital humain.
- ✓ Nous proposons également des éléments de diagnostic quant au financement de l'appareil productif, ingrédient essentiel du processus de renouvellement et de croissance des entreprises.

Armés de ces constats il est possible, dans un deuxième temps, de proposer les grands leviers qui doivent permettre, à l'horizon de dix ans, d'accéder à ce que nous appelons une « économie du mouvement ».

- ✓ Le premier de ces leviers « Réinvestir dans le capital humain » prend acte du fait que le capital humain est le facteur essentiel de cette économie du mouvement. Nous mettons en avant deux axes de développement du capital humain, parmi beaucoup d'autres : la formation continue qui garantit aux individus d'augmenter, de renouveler et de diversifier leurs compétences au cours de la vie ; la participation active des salariés dans l'entreprise qui vise à leur permettre de déployer leur plein potentiel.
- ✓ Le deuxième levier, « Élargir le socle de la compétitivité », s'attache à identifier les mesures qui rendraient l'économie française plus agile et davantage impliquée dans la compétition commerciale internationale.
- ✓ Le troisième levier, « Viser une économie à haute valeur ajoutée » complète le volet sur le capital humain en proposant des pistes pour construire un système d'innovation, de recherche, de financement, de soutien public et d'organisation territoriale qui assure que le capital humain présent en France donne sa pleine mesure.



PARTIE 1

CONSTAT, DIAGNOSTIC, PROSPECTIVE

1. Mondialisation, innovations et crises : les 15 dernières années de l'économie mondiale, les 10 prochaines

Le système productif français, comme celui de ses partenaires européens, a dû faire face à trois événements économiques majeurs pendant les quinze dernières années : la montée sans précédent des pays émergents et la mondialisation, l'accélération du rythme des innovations et la crise financière de 2008, suivie de la crise de la zone euro.

- ✓ La part du PIB des pays émergents dans le PIB mondial était d'à peine plus de 35 % en 2000, elle est aujourd'hui supérieure à 50 %. Témoignage de cet enrichissement des émergents, les coûts salariaux unitaires chinois étaient d'environ 40 % inférieurs aux coûts américains en 2010 alors que le différentiel s'élevait à 60 % en 2000.
- ✓ Au quotidien, nous utilisons des outils qui n'existaient pas il y a quinze ans. Ces innovations, transforment radicalement les modes de consommation et de production mais aussi la façon dont s'exercent la concurrence et le partage des gains financiers qu'elles permettent.
- ✓ La crise financière de 2008 et la crise des dettes souveraines en zone euro constituent un choc majeur pour les économies occidentales qui pensaient avoir maîtrisé le cycle économique, grâce à une combinaison savante de politique monétaire et d'efficacité du mode de production¹. Ces crises laissent les agents privés et publics avec des bilans dégradés dont on sait que l'assainissement prendra du temps.

Pour la mondialisation, les dix années à venir ne seront pas la répétition des quinze années passées. Certes la montée des pays émergents se poursuivra. Davantage diversifiée, elle sera source d'opportunités pour les pays les plus développés, mais aussi de risques. À la faveur des gains salariaux de leurs travailleurs, les économies qui ont émergé dans les

¹ Bernanke B. (2004), "The Great Moderation", meetings of the Eastern Economic Association, Washington DC, 20 février.

quinze dernières années devront satisfaire les besoins de la nouvelle classe moyenne, ce qui rééquilibrera leur croissance vers la demande intérieure plutôt que vers l'exportation. Cette nouvelle classe moyenne achètera des biens et services pour lesquels la France possède un avantage comparatif (industrie du luxe, tourisme). D'autres pays, aujourd'hui moins avancés que les émergents (en Afrique, en Amérique latine et en Asie), endosseront le rôle de pourvoyeurs de travail bon marché pour initier leur décollage économique, satisfaisant à leur tour la demande mondiale. Celle-ci sera plus importante que celle sur laquelle se sont appuyés les pays dont la croissance a décollé dans les années 2000. Du fait de cette demande plus forte, les pressions sur les coûts qu'ont subies les systèmes productifs des pays les plus avancés dans les quinze dernières années ne se reproduiront sans doute pas avec la même intensité. Des pressions d'une autre nature vont les remplacer : avec une activité économique partout plus élevée, la concurrence s'accroîtra sur les ressources rares (énergie, matières premières, eau) et des pressions viendront de l'environnement (pollution, réchauffement climatique). Au-delà, les économies émergentes des quinze dernières années développeront aussi leurs systèmes d'innovation, encore à la traîne aujourd'hui malgré l'augmentation spectaculaire du nombre de brevets déposés (en Chine notamment), déplaçant ainsi le terrain de la concurrence par les coûts salariaux vers l'innovation et la qualité.

Les innovations de demain porteront sur des domaines nouveaux. Dans un article paru en 2012, Robert Gordon² doute de la capacité des économies à maintenir, par des innovations, le rythme de croissance de la productivité des dernières décennies. D'après ses calculs, alors même que les technologies de l'information et de la communication ont envahi notre quotidien, leur capacité à engendrer, dans le futur, une croissance continue de la productivité et donc de la croissance du PIB par tête serait faible. Pour lui, les effets bénéfiques des innovations technologiques de la décennie passée sur la croissance de la productivité se seraient déjà évanouis, aux États-Unis tout au moins, et le rendement des dépenses en R & D serait en train de décroître. Cette thèse de l'épuisement du potentiel des innovations à soutenir la croissance fait débat. D'autres économistes³ voient au contraire dans la puissance toujours croissante des ordinateurs, l'existence de réseaux planétaires et les possibilités de recombinaison de processus existants, les sources d'une évolution radicale des systèmes de production et des modes de consommation qui soutiendront la croissance économique.

Il est probable aussi que l'innovation dans les dix années à venir s'étende à d'autres domaines que ceux dans lesquels elle a explosé ces dernières années : la médecine, la génétique, la santé en général, l'éducation, l'utilisation de l'énergie sont de bons candidats. Si la France et l'Europe ont été devancées par les États-Unis dans la production d'innovations dans les technologies de l'information et de la communication, rien ne dit qu'il

² Gordon R. (2012), "Is U.S. Economic Growth Over ? Faltering Innovation Confronts the Six Headwinds", NBER Working Paper.

³ Brynjolfsson E. et McAfee A. (2013), *The Second Machine Age: Work, Progress, and Prosperity in a Time of Brilliant Technologies*, W.W Norton et Council of Economic Advisers, Economic Report of the President, mars 2014.

en sera de même dans ces domaines, surtout si les structures économiques et les systèmes d'innovation sont adaptés. Par ailleurs, les bénéfices de l'utilisation des TIC n'ont pas encore été pleinement récoltés dans nombre de pays européens. Le rattrapage dans l'utilisation des TIC, sinon dans leur production, sera une source de croissance de la productivité des pays européens dans les années à venir⁴.

La crise financière a laissé des traces durables, notamment dans les bilans de tous les agents (et pas seulement celui des États). Ils sont grevés par des endettements élevés qui réduisent la capacité des agents de s'engager dans des projets ambitieux. Ceci est d'autant plus préoccupant que certains doutent de l'aptitude des pays développés à croître sans recourir à un niveau d'endettement élevé des ménages, des entreprises ou des États, comme ils l'ont fait dans les dix années qui ont précédé la crise financière. C'est la thèse de la stagnation séculaire développée par Larry Summers⁵. Les pays développés devront alors trouver d'autres relais de croissance que celui qui découle de l'endettement. Éviter la stagnation séculaire nécessite que les pays émergents rééquilibrent leur modèle de croissance vers la consommation intérieure, ce qui est envisageable. Éviter la stagnation séculaire nécessite aussi que les rémunérations les plus basses dans les pays développés croissent plus rapidement que par le passé, notamment dans les pays où ces rémunérations ont décroché par rapport à la productivité. Les avancées pour l'instauration d'un salaire minimum en Allemagne, son augmentation aux États-Unis et les discussions au sein de la commission « bas salaires » (*Low Pay Commission*) britannique, concernant non seulement un salaire minimum mais aussi un « living wage » qui servirait de norme, vont dans ce sens. La réduction des inégalités salariales ne saura cependant suffire à absorber la crise actuelle. Celle-ci conduit aussi à repenser les modes de financement des entreprises, le fonctionnement de la zone euro et à approfondir le marché intérieur européen.

L'évolution de la zone euro ces dernières années est un témoignage de l'ampleur et de la rapidité avec lesquelles les bouleversements économiques interviennent. Nonobstant le redressement conjoncturel qui se dessine actuellement, le PIB par tête de la zone euro ne retrouvera sans doute qu'en 2016 son niveau de 2007⁶. Cette décennie perdue aura fait reculer de trois points la part de la zone euro dans le PIB mondial⁷. Qui plus est, la zone euro est aujourd'hui divisée entre pays prospères, pays en crise et pays dans une situation intermédiaire. Dans les premiers, les pays du « Nord », Allemagne en tête, le chômage est peu ou prou à son plus bas niveau depuis trente ans. Dans les seconds, ceux du « Sud », Espagne notamment, il dépasse ses maxima historiques (Graphique 1). La France se trouve dans une position médiane.

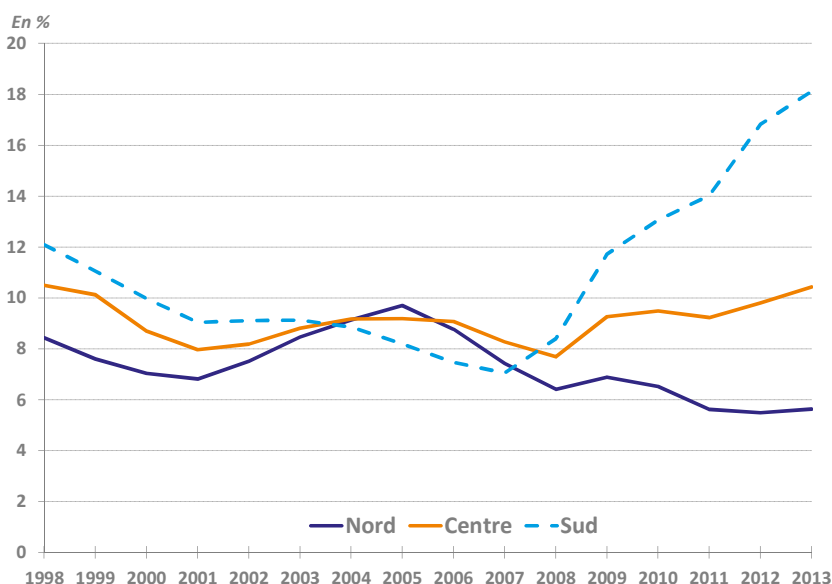
⁴ Cette G. (2013), « Croissance de la productivité : quelles perspectives pour la France? », contribution au débat « Quelle France dans 10 ans ? », www.strategie.gouv.fr/blog/debats/.

⁵ Summers L.H. (2013), "Contribution", IMF Fourteenth Annual Research Conference in Honor of Stanley Fischer, Washington DC, 7-8 novembre.

⁶ Source : Commission européenne, base de données AMECO.

⁷ De près de 16 % en 2007, à près de 13 % en 2014. Source : FMI, WEO database.

Graphique 1
Taux de chômage en zone euro, 1998 – 2013



Note : La distribution en trois groupes est fondée sur des critères économiques. Le Centre se compose de la Belgique et de la France. L'Irlande est classée au Sud.

Source : Bruegel, d'après base de données de la Commission européenne (prévisions pour 2013).

2. L'industrie et les services en France dans dix ans

2.1. Doit-on s'alarmer de la désindustrialisation ?

Les difficultés de l'économie française sont souvent assimilées à l'érosion de son tissu industriel. De fait, la place de l'industrie manufacturière s'est réduite en France depuis dix ans. Alors qu'en 2000 l'industrie manufacturière représentait 14,3 % des emplois (Graphique 2) et 15,2 % de la valeur ajoutée, en 2012 elle ne représente plus que 10,5 % des emplois (et 10 % de la valeur ajoutée). Entre 2000 et 2012, l'industrie manufacturière a donc perdu près de 800 000 emplois tandis que 2 150 000 emplois ont été créés dans les autres branches de l'économie. Certes, une partie des pertes d'emplois industriels vient de l'externalisation de certaines tâches de l'industrie vers les services (les activités scientifiques et techniques notamment), mais cela ne modifie pas le constat d'une perte nette d'emplois dans l'industrie. Les consultations organisées par France Stratégie ont montré à quel point l'attachement des citoyens à l'idée d'une industrie française est fort. À la question « Faut-il avant tout développer l'industrie ou les services pour faire réussir la France dans dix ans ? »,

62 % des personnes interrogées répondent l'industrie, 35 % les services⁸. Au-delà des pertes d'emplois, beaucoup ressentent la réduction de la place de l'industrie comme une atteinte à la fierté nationale⁹. Ce mouvement de désindustrialisation est général. Il s'observe dans toutes les économies avancées même s'il a été moins prononcé en Allemagne et en Italie. La désindustrialisation est même déjà à l'œuvre dans certains pays émergents. L'industrie manufacturière représente 21,2 % des emplois en Allemagne (contre 23,9 % en 2000) et 18,8 % en Italie (contre 23,6 % en 2000). Aux États-Unis, au Canada et aux Pays-Bas, l'emploi manufacturier ne représente plus que 10 % de l'emploi total. La part de l'emploi manufacturier dans l'emploi total a commencé à décliner dans certaines économies émergentes avant même d'avoir atteint les niveaux d'emplois industriels observés dans les économies développées au début des années 1970. L'emploi manufacturier qui était de 13 % au Brésil en 2002 (soit le niveau actuel en France) aurait décliné depuis, et il représenterait moins de 15 % des emplois en Chine et 16 % au Mexique.

Les enjeux macro-économiques des structures productives

Les prix relatifs des productions des secteurs respectivement exposés à la concurrence internationale et abrités ont des effets macro-économiques importants notamment sur l'allocation des ressources productives entre secteurs protégés et secteurs abrités. Ce que les économistes appellent le taux de change interne (écart entre les prix des biens et services des secteurs concurrencés et ceux des secteurs abrités) modifie ainsi la structure productive d'une économie, mais aussi son taux de change réel et donc sa compétitivité à l'international. En régime de taux de change fixe (en union monétaire par exemple) et en raison de l'impossibilité de dévaluer, le taux de change interne devient alors un instrument important de politique économique, en matière de compétitivité et d'équilibre de la balance courante¹⁰.

Pour réduire l'écart de prix entre les biens et services échangés et non échangés, il convient de modérer les salaires et/ou d'accroître la productivité dans l'économie « protégée ». Ce dernier levier peut prendre la forme de la modernisation des secteurs concernés, de leur dérèglementation et plus généralement de l'intensification de la concurrence. Par ailleurs en situation de monopole naturel, l'État peut intervenir comme régulateur pour organiser cet accompagnement dans la modernisation des secteurs abrités. En effet dans ce cas, le libre jeu du marché peut freiner l'émergence et le développement de jeunes firmes innovantes.

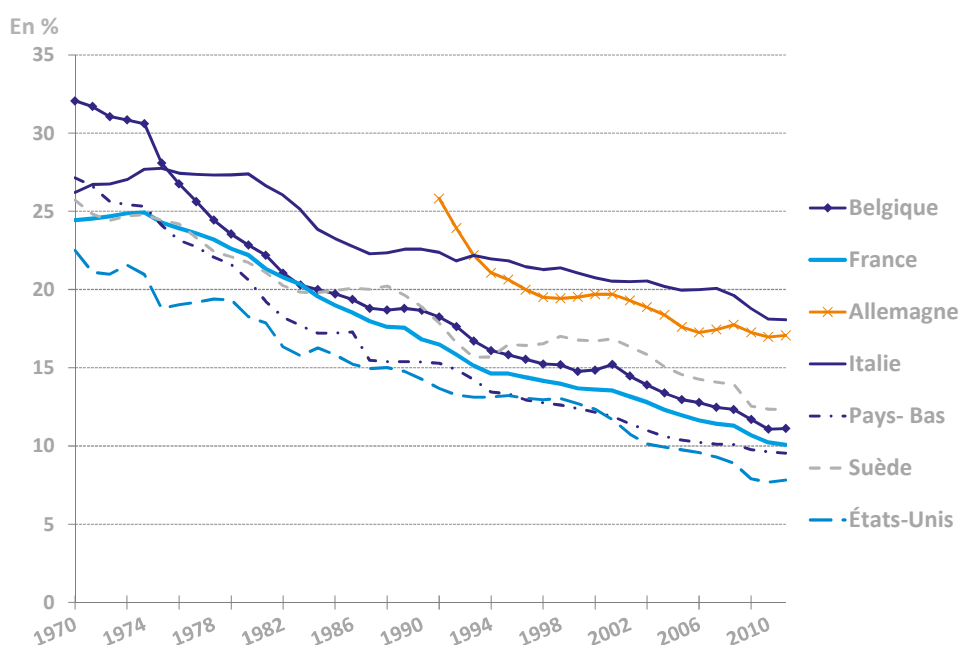
⁸ BVA (2013), « Sondage : Quelle France dans 10 ans ? », réalisé à la demande de France Stratégie, octobre, www.strategie.gouv.fr/blog/consultation-citoyenne/.

⁹ TNS Sofres (2013), « Quelle France dans 10 ans ? Rapport des triades », novembre, sondage réalisé à la demande de France Stratégie, www.strategie.gouv.fr/blog/consultation-citoyenne/.

¹⁰ Sy M. (2014), « Réduire le déficit des échanges extérieurs de la France. Le rôle du taux de change interne », France Stratégie, juin.

Mais si le mouvement de désindustrialisation est mondial, il s'accompagne en France d'évolutions inquiétantes. Les marges des entreprises manufacturières ont davantage baissé que celles de leurs concurrentes européennes¹¹ et les parts de marché à l'exportation ont davantage décliné que celles des partenaires européens de la France. Paradoxalement, alors que les salaires dans l'industrie manufacturière sont en moyenne supérieurs à ceux des autres secteurs de l'économie, l'industrie manufacturière peine à recruter du fait d'un manque d'attractivité du secteur (perçu comme plus risqué par les salariés en raison de la disparitions des firmes industrielles) et de pertes de compétences et de savoir-faire à mesure que la base industrielle se réduit.

Graphique 2
Part de l'emploi dans l'industrie manufacturière dans l'emploi total



Source : France Stratégie, d'après OCDE, STAN STructural Analysis Database.

L'érosion du secteur industriel comporte des risques pour l'économie française. En effet, leur écosystème peut rendre difficile la survie des entreprises, y compris les plus performantes d'entre elles, accélérant encore le mouvement de désindustrialisation. Les écosystèmes productifs (sous-traitants, laboratoires de recherche, établissements de formation, bassins d'emploi) sont en effet des organisations complexes qui peuvent s'étioler en l'absence d'un

¹¹ Diminution du taux de marge de 33 % à 23 % entre 2000 et 2010 pour la France ; augmentation de 28 % à 35 % pour l'Allemagne ; diminution de 42 % à 35 % pour l'Italie.

nombre suffisant d'acteurs¹². Par ailleurs, même si certains secteurs de services (les télécommunications, le commerce) ont connu récemment de forts gains de productivité, ces gains, qui sont à la source de la croissance et de l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés, ont par le passé été plus élevés dans l'industrie (3 % par an en moyenne sur les vingt dernières années) que dans les autres secteurs de l'économie (moins de 2 % en moyenne annuelle). L'érosion du secteur industriel pourrait donc priver l'économie française d'un de ses moteurs de croissance les plus efficaces.

2.2. L'effacement de la frontière entre industrie et services

Cependant, à l'échelle mondiale, les changements technologiques à l'œuvre rendent en partie caduque la distinction entre secteur industriel et secteur des services. Le numérique opère des transformations majeures dans le système productif, en intégrant de manière de plus en plus poussée les produits et les services. L'objet manufacturé devient le support d'un ou plusieurs services et la création de valeur se déplace de la production de l'objet vers le développement de ces services. Ce phénomène a été particulièrement visible dans l'« industrie » Internet où l'innovation a été cadencée par des combinaisons entre les objets (micro-ordinateurs, puis tablettes et smartphones) et les services¹³ (système d'exploitation, logiciels, applications téléchargeables). Cette intégration objet/service étend les logiques d'optimisation des chaînes de valeur et les possibilités de gains de productivité à un champ d'activité bien plus large que l'industrie classique¹⁴. Dans ce nouveau contexte, les entreprises issues du monde numérique, en exploitant la puissance du logiciel et grâce à leur fonction de mise en relation, occupent un positionnement stratégique et captent une part croissante de la valeur ajoutée¹⁵. La plupart des secteurs (commerce, publicité, culture, tourisme, santé, éducation, transports et industrie automobile) connaissent déjà ou vont connaître de profondes transformations sous l'effet des nouveaux modèles économiques induits par le numérique. La France et l'Union européenne ont pris un retard considérable dans cette bataille industrielle et économique du numérique dominée par les entreprises nord-américaines¹⁶.

Les changements technologiques modifient aussi les échanges mondiaux en élargissant le nombre de services impliqués dans le commerce international. Traditionnellement moins échangés que les biens au niveau international, les services marchands le sont de plus en

¹² Pour une réflexion sur la notion de masse critique nécessaire au développement de certains secteurs, voir Funk J. (2010), « Complexity, critical mass and industry formation: A comparison of selected industries », *Industry & Innovation*, vol. 17, n°5, octobre.

¹³ Gille L. et Marchandise J.-F., sous la direction de (2013), *La dynamique d'internet : prospective 2030*, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, mai, Étude n°1, www.strategie.gouv.fr/blog/2013/06/eude-la-dynamique-dinternet-prospective-2030/.

¹⁴ Passet O. (2013), contribution au débat « Quelle France dans 10 ans ? », www.strategie.gouv.fr/blog/debats/.

¹⁵ Colin N. (2012), « Le logiciel dévore le monde... depuis les États-Unis », <http://colin-verdier.com/le-logiciel-devore-le-monde-depuis-les-États-unis/>.

¹⁶ Selon l'étude Gille et Marchandise (*op. cit.*), sur les 64 entreprises « Internet » dont la capitalisation boursière est supérieure à 1,5 milliard de dollars, seulement 2 % de cette capitalisation est le fait de firmes européennes, contre 83 % de firmes américaines.

plus. Bien que difficiles à mesurer, les échanges de services représenteraient aujourd'hui 27 % du commerce mondial. L'internationalisation des services est permise par le développement des échanges numériques. C'est le cas du commerce de détail, mais aussi d'un grand nombre d'activités culturelles (livres et disques dématérialisés) et de services professionnels. Une étude sur données américaines montre qu'au sein des services, la part échangeable compte pour 21 % de l'emploi total là où celle du secteur manufacturier échangeable ne compte que pour 10 %¹⁷. Dans les dix années à venir, l'échange international devrait s'étendre à des services aujourd'hui peu échangés et s'élargir progressivement à d'autres comme la santé et l'éducation supérieure. La vitesse avec laquelle ces changements vont prendre place est toutefois incertaine.

3. Les paradoxes de l'insertion de la France dans l'économie mondiale

L'économie française peine à maintenir sa place dans les échanges internationaux de biens. La part de marché des exportations françaises a davantage diminué que celle de l'Allemagne et le compte courant de la France est déficitaire depuis 2005. La part de marché française dans les exportations mondiales connaît une baisse tendancielle, elle est passée d'un peu moins de 6 % en 1994 à moins de 4 % en 2012.

3.1. La dégradation de la compétitivité de l'industrie française : pas seulement une histoire de coûts salariaux

Les pertes de parts de marché viennent en partie de la dégradation de la compétitivité coût de la production française¹⁸, qui a été alimentée à la fois par l'évolution des coûts salariaux et par celle des coûts des intrants. Dans le secteur manufacturier français, les coûts salariaux unitaires, qui tiennent compte des niveaux de productivité, ont progressé plus rapidement qu'en Allemagne entre 2000 et 2007 et, depuis la crise, plus vite que dans les pays du Sud de l'Europe. Ces divergences d'évolutions entre pays sont plus marquées encore dans les secteurs des services. En comparaison avec l'Allemagne (Graphique 3), la forte progression des coûts salariaux non industriels a pesé sur la performance de l'industrie du fait, comme dans la plupart des pays industrialisés, d'un recours important et croissant de l'industrie aux services et notamment aux services de conseil, de maintenance ou encore d'informatique.

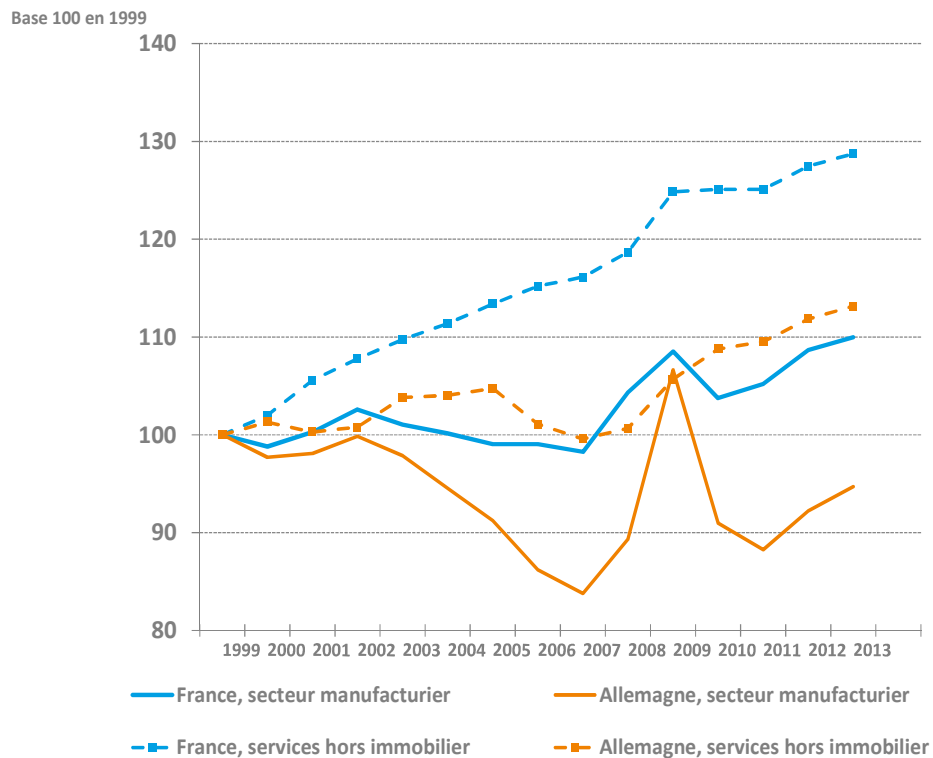
Cependant les coûts salariaux ne sont pas les seuls à avoir augmenté plus vite qu'en Allemagne (tableau 1). Les prix des autres intrants ont été aussi plus dynamiques. C'est le cas des prix de l'énergie, certes aujourd'hui plus élevés en Allemagne mais où ils

¹⁷ Jensen J.B. (2011), *Global Trade in Services*, Peterson Institute for International Economics, Washington DC.

¹⁸ Gallois L. (2012), *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, rapport au Premier ministre, La Documentation française, 5 novembre.

augmentent moins vite. C'est le cas du prix du foncier à la fois plus élevé et plus dynamique en France qu'en Allemagne, qui pèse directement sur les coûts des entreprises mais aussi indirectement, via les effets induits sur les salaires, sur la mobilité voire la productivité des travailleurs. C'est enfin le cas du prix des consommations intermédiaires. Malgré ces augmentations, depuis 2000 les prix français à l'exportation ont évolué relativement en ligne avec les prix allemands, révélant une stratégie de baisse des marges bénéficiaires des entreprises françaises afin de maintenir leurs prix et leurs ventes à l'exportation.

Graphique 3
Évolution des coûts unitaires salariaux en France
et en Allemagne, par secteur d'activité



Source : France Stratégie, d'après OCDE.

Tableau 1
Évolution de prix à l'exportation, des consommations intermédiaires
et de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie

	<i>En glissement annuel (%)</i>		
	<u>2000-2007</u>	<u>2008-2011</u>	<u>2000-2011</u>
Prix des exportations			
Allemagne	0,2	0,8	0,4
France	0,3	0,6	0,7
Prix des consommations intermédiaires			
Allemagne	1,4	1,1	1,5
France	1,8	1,7	2,0
Coût de la main-d'œuvre (à prix courants)			
Allemagne	0,9	2,6	1,7
France	4,3	2,0	3,9

Source : France Stratégie, d'après OCDE, STAN STructural ANalysis Database.

La meilleure insertion des entreprises allemandes dans la chaîne de valeur ajoutée mondiale contribue aussi à leur compétitivité prix. En effet, les firmes allemandes sont parvenues à réduire le coût des consommations intermédiaires de produits industriels en délocalisant des segments de production à faible valeur ajoutée dans des pays à coûts salariaux moindres¹⁹. Parallèlement, elles ont maintenu sur leur territoire les activités à plus haute valeur ajoutée en amont et en aval de la chaîne de production (R & D, conception, fabrication de composants de pointe, marketing, *branding*). Ainsi plus qu'en France, la réussite des entreprises allemandes a résulté autant de leur capacité à importer des intrants de qualité, différenciés et moins chers que de leur capacité à exporter²⁰.

En France, les décisions de produire à l'étranger ont été davantage motivées par la volonté de rapprocher la production du marché final que par celle de réduire les coûts des intrants en biens intermédiaires et la participation aux chaînes de valeur est plus faible qu'en Allemagne, notamment pour les machines, l'équipement électronique, les transports et la métallurgie de base²¹. Or selon l'OCDE, les secteurs d'activité dans lesquels la part de biens intermédiaires importés est élevée affichent en moyenne une productivité plus forte²². Toutefois, les données sur le commerce en valeur ajoutée montrent que dans certaines filières (produits pétroliers, nucléaire) les entreprises françaises ont su fragmenter de manière très sophistiquée leur processus de production²³, il n'y aurait donc pas de fatalité à cela.

Ainsi, les pertes de parts de marché de la France proviennent également d'une perte de compétitivité hors prix et des choix d'insertion dans la chaîne de valeur ajoutée mondiale. Les

¹⁹ Erkel-Rousse H. et Garnero M. (2008), « Externalisation à l'étranger et performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne », in Fontagné L. et Gaulier G., *Performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne*, rapport du Conseil d'analyse économique, n°81, Paris, La Documentation française.

²⁰ OCDE (2013), *Économies interconnectées, comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales*, rapport de synthèse.

²¹ *Ibid.*, notes complémentaires du rapport sur la France et l'Allemagne (Fontagné L. et Gaulier G., 2008).

²² *Ibid.*

²³ OCDE (2013), « France : redresser la compétitivité », série Politiques meilleures, novembre.

biens et services *made in France* bénéficient en moyenne d'une moindre réputation en termes de qualité, de fiabilité, de service après-vente. La capacité des entreprises exportatrices à se positionner sur de nouveaux marchés, en particulier ceux des pays à forte croissance, ou à résister face à des concurrents bon marché est faible, à l'inverse des entreprises allemandes²⁴. Les exportations françaises sont aussi moins concentrées sur des segments de produits très intensifs en haute technologie (3,3 % des parts de marché mondiales de ces produits) que les exportations allemandes (4,7 % des exportations mondiales de ces produits). Une analyse détaillée de trente cas de relocalisations d'activité en France permet de cerner les atouts du pays dans le domaine de la compétitivité hors coût : la logistique, la qualité de la production et l'image du *made in France*²⁵.

3.2. Des PME peu exportatrices, des grandes entreprises très internationalisées et une attractivité du territoire remise en question

À un niveau plus fin, le déficit d'exportation de la France est parfois attribué au faible nombre d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) bien que d'autres facteurs jouent également un rôle. La propension à exporter est de 45 % pour les PME françaises de 50 à 249 salariés, et de 60 % pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) de 250 à 500 salariés²⁶. Or la France compte moins d'ETI que l'Allemagne ou le Royaume-Uni. En 2011, on dénombrait 4 300 entreprises françaises de plus de 250 salariés, pour la majorité des ETI, contre 9 700 en Allemagne et 5 800 au Royaume-Uni. Cependant, dans le cadre d'une comparaison franco-allemande, il faut se garder d'exagérer l'impact des différences de structure des tissus industriels (nombre d'entreprises par catégories de taille) sur la capacité exportatrice : à taille d'entreprise égale, la part du chiffre d'affaires réalisée à l'exportation reste plus élevée en Allemagne qu'en France²⁷. Il reste qu'en France, le faible nombre d'ETI résulte des difficultés de croissance des PME mais aussi du rachat des PME par de grandes entreprises. Les grands groupes se renouvellent beaucoup par acquisition externe²⁸, processus qui oppose la France aux États-Unis, notamment. Le rachat de leur entreprise apparaît souvent, aux propriétaires de PME, comme une façon de valoriser leur patrimoine et pour les grands groupes, c'est un moyen d'accélérer leur développement.

Les difficultés des entreprises françaises à grandir et à s'internationaliser contrastent avec le nombre important d'entreprises françaises multinationales. Sur les 100 premières entreprises mondiales en termes de chiffres d'affaires, 11 sont françaises, soit le meilleur score

²⁴ Sauviat C. et Serfati C. (2013), « La compétitivité de l'industrie française : évolution des débats, initiatives et enjeux », IRES, Document de travail n°04.2013.

²⁵ DGCIS (2014), « Les relocalisations : une démarche multiforme qui ne se réduit pas à la question du coût de la main-d'œuvre », 4 pages, n°30, mars.

²⁶ Cancé R. (2009) « L'appareil exportateur français : une réalité plurielle », *Trésor Éco*, mars.

²⁷ COE-Rexecode (2011), « Mettre un terme à la divergence de compétitivité entre la France et l'Allemagne », janvier.

²⁸ Picart C. (2004), « Le tissu productif : renouvellement à la base et stabilité au sommet », *Économie et Statistiques*, n°371.

européen. Elles couvrent des secteurs aussi variés que la finance, l'assurance, la distribution, l'énergie et l'industrie automobile. Des multinationales françaises sont également parmi les leaders dans des secteurs industriels innovants : l'aéronautique, la pharmacie, l'optique, l'agro-alimentaire.

Qu'ils soient français ou étrangers, les groupes internationaux assurent la présence française dans les échanges mondiaux en effectuant 80 % des exportations de biens et services de la France, dont 31 % réalisées par des entreprises sous contrôle étranger²⁹. Parmi ces firmes internationales, le déploiement de la France à l'étranger passe par les grandes entreprises qui emploient 3,7 millions de salariés à l'étranger et y réalisent plus de la moitié de leur activité.

La France attire encore les investissements directs étrangers (IDE), mais moins qu'avant, dans le secteur manufacturier. Elle se classe au quatrième rang mondial pour le stock d'investissements directs étrangers et selon l'AFII³⁰, sur les dix dernières années, les investisseurs étrangers ont induit la création de 300 000 emplois³¹. L'implantation des groupes étrangers en France se fait principalement à travers les ETI et dans l'industrie. Toutefois, en 2012, sur les 18,6 milliards d'euros d'IDE accueillis en France³², seul 1,6 milliard a été investi dans l'industrie manufacturière, le reste étant investi dans les services, dont la moitié dans le secteur immobilier.

La France n'est plus un grand pays d'immigration et peine à attirer les travailleurs qualifiés. Cependant les étudiants étrangers sont nombreux à travailler en France à l'issue de leurs études. En comparaison avec d'autres pays, l'immigration en France est peu ou moyennement qualifiée : la France accueille deux fois moins d'immigrés qualifiés que l'Allemagne et trois fois moins que le Royaume-Uni. Cependant, la France peut compter sur l'immigration estudiantine, source d'intégration dans la mondialisation. Elle est significative (30 % des flux annuels de migrants) : en 2012, 288 500 étudiants étrangers étaient inscrits dans les universités françaises, faisant de la France le cinquième pays d'accueil dans le monde, proche de l'Allemagne, mais loin derrière le Royaume-Uni. À l'issue de leurs études, 40 % des étudiants étrangers restent en France, c'est le même pourcentage qu'en Allemagne, plus faible qu'au Royaume-Uni (50 %).

²⁹ INSEE, « Les entreprises en France », édition 2013.

³⁰ Agence française pour les investissements internationaux.

³¹ Agence française pour les investissements internationaux (2013), « Investissements étrangers créateurs d'emplois en France », Rapport annuel 2012.

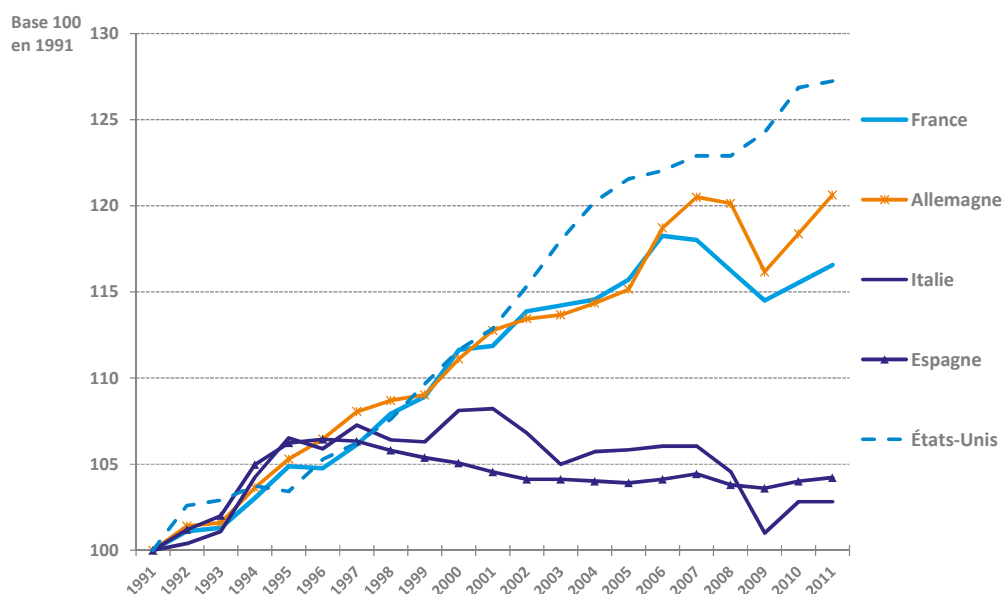
³² <http://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/base-de-donnees/position-exterieure.html>.

4. Les sources de la croissance de la productivité globale des facteurs insuffisamment exploitées

Depuis le milieu des années 2000, les gains de productivité en France ont été moins dynamiques que par le passé et ont décroché par rapport à ceux réalisés en l'Allemagne et aux États-Unis (Graphique 4). À long terme, les performances d'une économie sont déterminées par sa capacité à produire plus à quantités de capital et de travail données. Cette capacité est appelée productivité globale des facteurs (PGF) et inclut, entre autres, le progrès technique. Si la PGF est une mesure agrégée, elle est essentiellement le résultat de la dynamique des entreprises. Elle dépend de leur capacité à innover, à utiliser les nouvelles technologies et notamment les outils numériques. Elle dépend aussi de la capacité des entreprises les plus productives à attirer les travailleurs et les investissements pour croître et faire croître l'économie.

Graphique 4

Productivité globale des facteurs en France et dans des pays avancés Ensemble de l'économie



Source : France Stratégie, d'après OCDE.

4.1. Un déficit en investissements favorables à l'innovation et à la productivité

En comparaison internationale, le taux d'investissement global (FBCF) des sociétés non financières en France est relativement élevé et supérieur à ceux observés en Allemagne et aux États-Unis (Graphique 5). Par ailleurs, sur la période 2000-2012, la France est l'un des

rare pays développés où le taux d'investissement des entreprises n'a pas diminué, alors même que c'est l'un de ceux où la rentabilité du capital a subi l'un des reculs les plus importants³³. Il a par ailleurs bien résisté durant la crise. Toutefois, il existe de fortes disparités dans les taux d'investissement selon les secteurs d'activité d'une part et la taille des entreprises d'autre part. La faiblesse de l'investissement des PME³⁴ renvoie plus généralement à leur moindre capacité à innover et à améliorer leur compétitivité prix. Il apparaît aussi que sur longue période, la structure de l'investissement en France se déforme, en défaveur de l'investissement productif d'une part (machines et équipements) et, comme dans l'ensemble des pays développés, en faveur de l'investissement immatériel d'autre part.

Ainsi, selon l'enquête de l'INSEE sur les investissements dans l'industrie, depuis 2000 les investissements de modernisation et de rationalisation, propres à générer des gains de productivité se réduisent, au profit de ceux relatifs au renouvellement des capacités existantes. À cet égard, en France les investissements en machines et équipements sont peu élevés. En particulier, la robotisation des entreprises industrielles, qui génère des gains de productivité, donne de la flexibilité aux processus de production et améliore la qualité des produits, paraît faible : avec 122 robots pour 10 000 employés dans le secteur manufacturier³⁵, les entreprises françaises sont moins équipées que leurs concurrentes allemandes (261 robots pour 10 000 employés) et italiennes (159).

La diffusion des outils numériques, source de gains de productivité est insuffisante, notamment dans les PME et les TPE. Les technologies numériques représentent un important gisement de gains de productivité, grâce aux outils collaboratifs et aux logiciels permettant d'automatiser les processus de gestion. Ces technologies sont également précieuses pour le développement commercial, notamment sur le plan international. Or la France connaît un taux de pénétration des technologies de l'information et de la communication (TIC) faible, relativement à ses principaux concurrents³⁶. Des travaux récents³⁷ comparant non seulement les stocks de capital en actifs intangibles retenus par les comptabilités nationales (logiciels, propriété artistique et littéraire, exploration minière) mais aussi les autres actifs intangibles (capital en R & D, design, recherche de marché, publicité, formation, capital organisationnel) montrent que le retard vis-à-vis des États-Unis provient principalement des investissements en logiciels. Il semble particulièrement important dans les TPE/PME : un récent sondage³⁸ indique que respectivement 69 % et 57 % des dirigeants de TPE et PME déclarent ne pas connaître le *cloud computing* alors que ces technologies donnent la possibilité d'accéder à des outils de gestion élaborés, jusque- là réservés aux

³³ Aglietta M. et Ragot X. (2013), *Finances et entreprises*, contribution « Quelle France dans 10 ans ? », mimeo.

³⁴ Institut de l'entreprise (2012), « Pour un choc de compétitivité en France », *Les Notes de l'Institut*, janvier.

³⁵ World Robotics, *2013 Industrial Robots*, www.worldrobotics.org/.

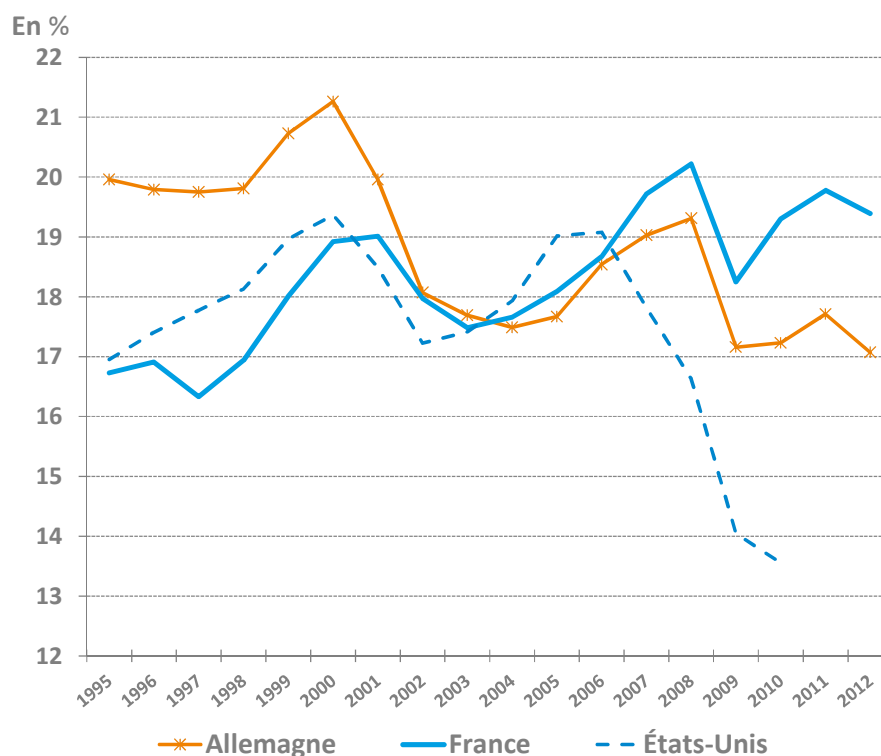
³⁶ Cette G. (2013), « Croissance de la productivité : quelles perspectives pour la France ? », contribution « Quelle France dans 10 ans ? », www.strategie.gouv.fr/blog/debats/.

³⁷ Corrado C. et alii (2012), « Intangible Capital and Growth in Advanced Economies. Measurement, Methods and Comparative Results », The Conference Board, Working Paper 12-03.

³⁸ TNS Sofres (2012), *Comment les TPE-PME utilisent la puissance du cloud ?*

grandes entreprises (gestion de la relation client, progiciels de gestion intégrés (ERP), gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences).

Graphique 5
Taux d'investissement des sociétés non financières
en Allemagne, aux États-Unis et en France



Source : France Stratégie, d'après OCDE, Comptes nationaux (base 2005).

4.2. Une capacité d'innovation mais une démographie d'entreprise peu dynamique

La France dispose d'une réelle capacité d'innovation, symbolisée par le rayonnement mondial et la forte croissance de jeunes entreprises technologiques dans de nombreux domaines dynamiques, tels que l'internet des objets (Parrot, Withings, Netatmo), les industries de contenu (Dailymotion, Deezer), le jeu vidéo et la cybersécurité. En 2013, et pour la 4^e année consécutive, elle est la nation la mieux représentée dans le « Deloitte Fast 500 EMEA », classement des entreprises technologiques d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique ayant connu la plus forte croissance de leur chiffre d'affaires au cours des cinq dernières années. Sur ces 500 entreprises, près de 20 % sont françaises. En 2013, la société Ymagis, spécialiste de l'équipement numérique pour les cinémas, a dominé le classement. En 2012, c'est Criteo, entreprise de ciblage publicitaire en ligne (cotée au NASDAQ depuis

octobre 2013), qui avait occupé la première place. Ces réussites témoignent du talent, des compétences et de l'envie d'entreprendre.

Mais le tissu productif français a du mal à se renouveler en raison de la difficulté à faire grandir les PME. Alors même que les créations d'entreprises sont assez nombreuses, le taux de survie des entreprises nouvellement créées³⁹ est moindre en France qu'aux États-Unis, en Allemagne ou au Royaume-Uni. La complexité du système fiscal et la présence de seuils administratifs sont souvent citées comme des freins à la croissance des entreprises. Les relations inter-entreprises sont également difficiles (non-respect des délais de paiement, problèmes de rupture brutale de contrat, détournements de propriété intellectuelle⁴⁰). Plus généralement, les relations entre les grandes entreprises et les PME sont globalement très asymétriques ce qui ne favorise pas la croissance des PME. Ces relations s'apparentent très souvent à une opposition forte entre des sous-traitants et des donneurs d'ordre privilégiant une logique de moins-disant à court terme, là où d'autres pays privilégient des relations de *cotraitance* (projets d'innovation partenariale, etc.), plus constructives, inscrites dans un horizon de plus long terme et davantage ancrées dans les territoires. Les consultations organisées par France Stratégie ont montré que les chefs d'entreprise français étaient très critiques quant à la nature des relations entre petites entreprises et poids lourds de l'économie française⁴¹.

Pourtant, le processus de renouvellement des entreprises est une source potentielle de productivité. Des études sectorielles montrent l'impact sur la productivité d'une démographie vivace des entreprises. Dans le secteur du commerce (qui représente 20 % de l'emploi marchand non financier en France), près de la moitié des gains de productivité provient de l'entrée de nouvelles entreprises qui remplacent des entreprises existantes moins productives⁴².

4.3. Un bilan en demi-teinte de la politique industrielle et de soutien à l'innovation

La politique publique en faveur de la recherche et de l'innovation a franchi des étapes importantes au cours de la décennie écoulée. Caractérisé par le primat de champions nationaux et un partage des tâches assez tranché entre le monde de la recherche publique et la sphère de l'entreprise, le système de recherche et d'innovation mis en place après-guerre était peu adapté aux modes d'innovation reposant sur le partenariat et le

³⁹ Dhont-Peltrault E. et Llense F. (2012), « L'entrepreneuriat en France. Volet 1 : Mythes et réalités en comparaison internationale », *La Note d'analyse*, n° 296, octobre, Centre d'analyse stratégique, www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-10-25_entrepreneuriat-volet1-na296.pdf

⁴⁰ Ministère du Redressement productif (2013), « Rapport d'activité de la médiation inter-entreprises », avril.

⁴¹ TNS Sofres (2013), *op. cit.*

⁴² Turner L. (2013), « La productivité dans le commerce : l'impact du renouvellement, de l'innovation et de l'appartenance à un réseau », in Bacheré H. (coord.), *Les entreprises en France* - Insee Références - Édition 2013, octobre. www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ENTFRA13.pdf

foisonnement d'initiatives. La politique publique en faveur de la recherche et de l'innovation a franchi des étapes importantes : la loi LRU⁴³ en 2007 a accordé plus d'autonomie aux universités, même si elle s'est heurtée à diverses difficultés de mise en œuvre. Elle a notamment ouvert davantage les universités sur le monde professionnel et économique. Depuis 2006, la création des instituts Carnot (recherche appliquée) a renforcé les activités de recherche partenariale avec les entreprises et de transfert de technologies. Le volume de leur recherche contractuelle s'est accru de 17 % par an depuis 2010, tout particulièrement en direction des PME et ETI⁴⁴.

La politique de filières et les 34 plans de « reconquête industrielle » visent à corriger certains défauts de l'organisation industrielle. La politique de filières, mise en place à la suite des États généraux de l'industrie tenus en 2009/2010, et depuis 2013 dans le cadre du Conseil national de l'industrie (CNI), cherche à développer une culture de solidarité entre les entreprises qui opèrent au sein d'une même chaîne de valeur, quelles que soient leur taille et leur position (aval ou amont) dans la filière. La coordination se fait à travers les quatorze comités stratégiques de filières que le CNI comptait début 2014 et qui chacun élabore des plans d'action⁴⁵. Les 34 plans de « reconquête industrielle » lancés en septembre 2013 s'inscrivent dans cette démarche.

Au-delà de l'aspect vertical des filières, le besoin de coopération et de coordination concerne le système productif dans son ensemble, y compris dans ses liens avec le monde de la recherche publique, la formation, les partenaires sociaux. De fait, le rapport Gallois⁴⁶ recommandait une vingtaine de mesures visant à améliorer la compétitivité hors coût et à remédier à un certain nombre de causes structurelles qui nuisent à la compétitivité de l'industrie française, parmi lesquelles le développement des solidarités territoriales et une plus grande implication des entreprises dans la gouvernance de l'enseignement technique et professionnel.

Les initiatives infranationales en faveur de la recherche et de l'innovation n'ont pas encore pleinement porté leurs fruits. Les technopôles (exemple du plateau de Saclay), les métropoles de type Grand Lyon ou Grand Paris, et les pôles de compétitivité labellisés depuis 2005 permettent aux territoires d'accompagner les stratégies d'entreprises et de mobiliser des ressources cruciales pour le développement économique. Ces initiatives n'ont cependant pas encore toutes fait leurs preuves sur le plan de la création de richesses et d'emplois, en raison notamment des problèmes de partage de la propriété intellectuelle et de gouvernance, ainsi que d'une capacité parfois insuffisante à coordonner efficacement les projets proposés par les parties prenantes. Plébiscitée par les industriels qui en bénéficient, la politique des pôles de compétitivité se voit reprocher une insuffisante concentration géographique (« saupoudrage ») des moyens. Dans les faits cependant, les cinq pôles les

⁴³ Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

⁴⁴ www.instituts-carnot.eu/sites/default/files/images/DonneesclefsReseauCarnot_281113.pdf

⁴⁵ Conseil National de l'Industrie (2013), Rapport annuel, www.redressement-productif.gouv.fr/cni/rapport-annuel.

⁴⁶ Gallois L. (2012), *Ibid*.

mieux dotés ont tout de même absorbé près de la moitié (49 %) des aides du fonds interministériel prévues pour l'ensemble des 71 pôles de compétitivité sur la période 2006-2011. Les quinze pôles les mieux pourvus en ont capté 81 %.

Le bilan des aides publiques à la recherche et développement (R & D) est mitigé. En 2002, le souci de renforcer le potentiel scientifique et technologique avait conduit l'Union européenne à fixer comme objectif de porter à 3 % le rapport entre la dépense intérieure de recherche et développement et le PIB. Or ce ratio n'a guère progressé en France depuis lors : il se situe légèrement en dessous de 2,3 %, soit pratiquement son niveau de 1995, alors qu'il a nettement progressé en Allemagne où il excède 2,8 % depuis 2009. Néanmoins, étant donné que 85 % des dépenses de R & D des entreprises sont réalisées par le secteur industriel, l'intensité technologique des entreprises, corrigée de l'effet de composition sectoriel, est désormais plus élevée en France qu'en Allemagne⁴⁷. Cette évolution favorable est pour une large part imputable aux aides publiques à la R & D, et notamment à la réforme du crédit d'impôt recherche opérée à partir de 2008. Est-il néanmoins possible de faire mieux à moyens constants ? Les données de l'OCDE montrent que, par rapport à la France, l'intensité technologique des entreprises est plus élevée aux États-Unis, au Japon et en Corée, qui consacrent pourtant une moindre part de leur PIB aux aides à la R & D. Certains pays (l'Allemagne, la Suède, la Finlande et Israël) soutiennent la R & D des entreprises par des aides directes (primes, avances remboursables, prêts bonifiés, garanties, commande publique), plutôt que par des incitations fiscales comme en France.

5. Un potentiel humain sous-exploité

5.1. Un taux de chômage élevé et des inégalités fortes dans l'accès à l'emploi

Même dans les périodes de « bonne conjoncture », le taux de chômage est élevé en France. Depuis 2000, le taux de chômage au sens du BIT a atteint son niveau le plus bas à 7,1 %, au premier trimestre de l'année 2008, et il était de 10,2 % au quatrième trimestre de l'année 2013⁴⁸. Dans le même temps, le taux d'activité des 15-64 ans a progressé de plus deux points, pour avoisiner 71 %, sous l'effet de l'augmentation de l'activité féminine et des seniors. La crise de 2008⁴⁹ n'a pas mis de coup d'arrêt à cette hausse tendancielle des taux d'activité.

Les inégalités face au chômage sont plus prononcées en France que dans d'autres pays européens. En France, le taux d'emploi, le taux de chômage et le chômage de longue durée

⁴⁷ Veugelers R. (ed.) (2013), « Manufacturing Europe's future », *Bruegel Blueprint*.

⁴⁸ Garner H. et Guézennec C., sous la direction de (2014), *Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économie et le social*, rapport thématique, France Stratégie, juin.

⁴⁹ Gilles C. et Nicolai J.-P., (2012), « L'ajustement de l'emploi dans la crise. Une comparaison internationale et sectorielle », *La Note d'analyse* n° 284 et Document de travail n°2, Centre d'analyse stratégique.

sont davantage dépendants des caractéristiques des individus (âge, sexe, configuration familiale, origine ethnique, niveaux de diplôme et de qualification) que dans d'autres pays. Les disparités face au chômage sont aussi géographiques. Au second trimestre de l'année 2013, les taux de chômage varient de 9,1 % en Île de France, à 15 % environ en Languedoc-Roussillon. Enfin, 80 % des classes créatives se concentrent dans les pôles urbains, principalement sur Paris.

Les inégalités dans l'emploi se sont accrues et l'instabilité dans l'emploi atteint une fraction restreinte de la population active. La France se caractérise par de fortes inégalités relatives aux formes d'emploi (CDI, CDD, interim) et à la durée annuelle en emploi (temps partiel et temps plein de courte durée)⁵⁰. Ces inégalités se combinent aux disparités selon l'âge, le sexe, l'origine ethnique. Le noyau stable des travailleurs, mesuré ici par le poids de ceux ayant au moins dix ans d'ancienneté dans l'entreprise, est relativement important : 45,6 % de la population totale en emploi en 2011, contre 36,5 % en moyenne dans l'OCDE. Symétriquement, la part des emplois temporaires (15,1 % en 2012) est supérieure à la part moyenne dans l'Union européenne (UE28 : 13,7 %). Surtout, le taux de transition de l'emploi temporaire à l'emploi stable (10 %) y est parmi les plus faibles de l'UE. La précarité contractuelle touche particulièrement les jeunes : 55 % des 15-24 ans en emploi occupent des postes temporaires. En lien, la pauvreté laborieuse s'est développée et de façon inégale selon l'âge⁵¹. Enfin, les inégalités hommes/femmes sont transversales à l'ensemble des catégories envisagées.

5.2. La tendance à la polarisation de l'emploi

La désindustrialisation et la tertiarisation de l'économie aboutissent à une polarisation des emplois aux niveaux extrêmes des qualifications. Depuis les années 1980, dans l'ensemble des pays avancés s'opère une recomposition de la structure des emplois avec une progression des emplois très qualifiés et peu qualifiés, au détriment des niveaux moyens de qualification. Cette polarisation est intervenue dans un contexte global d'amélioration du capital éducatif de la population et en particulier des femmes⁵². Ces dernières représentent en 2012 près de la moitié de la population en emploi, contre 38 % environ au milieu des années 1970. Leur entrée massive sur le marché du travail a conduit à externaliser une fraction des activités domestiques liées notamment aux soins des personnes dépendantes. Les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires ont également participé à cette dynamique en rendant moins coûteux l'emploi de salariés peu rémunérés.

⁵⁰ Aeberhardt R. et Pouget J. (2006), « Comment expliquer les disparités salariales ? », in *Les salaires en France*, collection Références, Insee.

⁵¹ Commission européenne (2013), *European Social and Employment Report*, septembre.

⁵² Goldwin C. (2006), « The quiet revolution that transformed women's employment, education, and family », *American Economic Review*, vol. 96(2).

Cette évolution devrait se poursuivre au cours des dix prochaines années dans tous les pays européens⁵³. Cette tendance à la polarisation se retrouve dans les projections d'emploi réalisées pour la France⁵⁴ quel que soit le scénario de croissance envisagé. Les métiers de cadres et de professions intermédiaires représenteraient 41 % des emplois en 2020, contre 35 % en 2000 et 39 % en 2010. La part des emplois d'ouvriers et d'employés qualifiés diminuerait encore, tandis que celle des moins qualifiés se maintiendrait en raison de la progression des effectifs dans les métiers d'aide à la personne et autres métiers de service.

5.3. Un déficit en formation de la main-d'œuvre

Le niveau moyen de compétences de base des adultes français est parmi les plus faibles des pays de l'OCDE : 22 % des personnes âgées de 16 à 65 ans ont un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres⁵⁵. Chaque année, 140 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme. La réussite scolaire, sur laquelle l'origine socioéconomique des parents est plus prégnante que dans d'autres pays, et le poids du diplôme initial pèsent durablement sur les perspectives professionnelles.

Les moins qualifiés ont moins accès à la formation continue, par ailleurs rarement diplômante et plutôt axée sur l'adaptation productive de court terme. En 2011, seulement 6,1 % des adultes avaient participé à des formations dispensées dans le système d'enseignement, contre 14,8 % et 13,5 % au Royaume-Uni et en Suède. Toutefois, dans dix ans, les Français seront en moyenne plus et mieux formés du fait de la substitution de générations nouvelles aux cohortes antérieures et de l'allongement de la scolarisation, mais avec probablement de fortes inégalités.

5.4. Les innovations technologiques remettent en cause les relations entre les entreprises et les salariés

Les relations entre les salariés et les entreprises peuvent être représentées par trois idéaux-types. Le premier repose sur des relations contractuelles de court terme, comme les contrats à durée limitée ou le travail intérimaire. La deuxième forme de relation est l'insertion durable des salariés dans l'entreprise, notamment dans les grandes entreprises. Cette insertion héritée de la période fordiste a su évoluer vers une certaine polyvalence des salariés, avec notamment la gestion des carrières internes. La troisième forme concerne les travailleurs les plus qualifiés, avec des compétences spécifiques, qui peuvent mettre les entreprises en concurrence. Pour ce dernier type de travailleurs, les relations avec les entreprises sont

⁵³ Voir notamment les travaux du Cedefop, The European Centre for the Development of Vocational Training.

⁵⁴ Voir les travaux du Centre d'analyse stratégique et de France Stratégie, *Prospective des Métiers et des Qualifications*, réalisés et à paraître, la Documentation française.

⁵⁵ OCDE (2013), Programme pour l'évaluation internationale des adultes, étude PIAAC, <http://www.oecd.org/fr/sites/piaac-fr/>.

contractuelles et équilibrées. Cette dernière forme concerne les techniciens de haut niveau, les avocats ou les managers par exemple, dont les compétences sont facilement transférables. On peut estimer à 50 %, 40 % et 10 % respectivement, la part des salariés concernés par chacun de ces idéaux-types⁵⁶.

Les mutations actuelles sont porteuses de changements profonds dans la façon dont les compétences humaines seront gérées au sein des entreprises⁵⁷. L'élévation continue du niveau de formation des individus donne au capital humain un rôle central et modifie leurs aspirations vers plus d'autonomie et d'épanouissement dans le travail. Dans le même temps, l'évolution des technologies, notamment des technologies numériques, sont susceptibles de donner un rôle plus important à la connaissance, aux initiatives et à la créativité des salariés – du moins d'une partie d'entre eux. Enfin, la montée en puissance des plateformes collaboratives bouscule les organisations pyramidales et met en avant les notions de co-conception, de co-production⁵⁸.

Le propre de ces nouvelles technologies, et de l'économie de la connaissance en général, est de reposer sur l'interaction et l'implication des salariés. La motivation des salariés est le principal facteur de la productivité. Étant parties prenantes à la création de valeur d'une manière qui ne peut être complètement contractualisée, les capacités humaines deviennent des actifs intangibles dont les porteurs sont des ayants-droits résiduels sur la valeur totale de la firme. Les salariés deviennent des parties prenantes de l'entreprise (*stakeholders*⁵⁹). Dans les entreprises innovantes de petite taille, ce nouveau statut des travailleurs les amène souvent à être directement actionnaires de l'entreprise (*shareholders*). Dans les entreprises de plus grande taille, cette solution n'est pas nécessairement la plus efficace, le cours de bourse pouvant être durablement déconnecté de l'effort des salariés.

Ainsi, la diffusion de l'économie de la connaissance dans l'entreprise modifie la conception de cette dernière : elle devient une équipe coordonnant les actifs intangibles que sont les connaissances des salariés et la qualité des organisations. La vision purement actionnariale de l'entreprise ne permet pas de valoriser correctement ces actifs intangibles, alors que l'horizon temporel de long terme des parties prenantes peut être bien différent de l'horizon de valorisation de certains investisseurs qui cherchent des rendements élevés à court terme.

⁵⁶ Beffa J.-L., Boyer R. et Touffut J.-P. (1999), « Les relations salariales en France : État, entreprises et marchés financiers », *Note de la Fondation Saint-Simon*, n°107.

⁵⁷ Philippon T. (2007), « Le Capitalisme d'héritiers : la crise française du travail », La République des idées, édition du Seuil.

⁵⁸ Passet O. (2013), *op. cit.*

⁵⁹ Aglietta M. (2013), « L'avenir du modèle de production : scénario prospectif », www.strategie.gouv.fr/blog/debats/.

6. Un accès aux financements par les entreprises satisfaisant, mais qui pourrait être affecté par les nouvelles régulations financières

Le renforcement des bilans des ETI et des PME dans les années 2000 leur a permis d'absorber le choc de la crise et de la détérioration de leur situation financière. Pour autant les situations sont hétérogènes, la situation financière des PME de l'industrie étant davantage dégradée que celle de la moyenne des entreprises⁶⁰.

Dans un contexte de demande de financement peu dynamique, l'accès au financement bancaire des PME et des ETI a été préservé. Des incertitudes demeurent quant aux modes de financement auxquels auront accès les entreprises lorsque leurs projets d'investissement retrouveront une dynamique plus forte. Le nouvel environnement réglementaire (des banques et des assureurs) porté par « Bâle III », « Solvabilité II » et la mise en place de l'union bancaire dans la zone euro va en effet conduire à une augmentation du financement désintermédié et au développement d'autres sources de financements (fonds de prêts, émissions obligataires groupées, titrisation). On ne peut exclure que les nouvelles réglementations, pour utiles qu'elles soient à la stabilité financière, ne débouchent sur des difficultés d'accès au crédit bancaire *stricto sensu* pour les entreprises industrielles (qui empruntent pour des montants élevés et des durées longues) et/ou innovantes (dont les emprunts sont risqués). Ce mouvement vers le financement de marché est déjà engagé mais ne concerne qu'une partie des entreprises : alors que le crédit de long terme intermédié par les institutions financières représente en 2011 près du double de l'endettement à long terme contracté sur les marchés (734 milliards d'euros contre 406 milliards d'euros), le financement de marché connaît une croissance forte (+30,9 % entre fin 2009 et fin juillet 2012) comparée à celle du crédit bancaire aux entreprises (+6,2 %).

Le financement des entreprises, réalisé principalement par l'autofinancement, l'augmentation de capital et enfin l'endettement, vise trois objectifs majeurs que sont l'innovation, le financement du développement et enfin celui de l'exploitation des entreprises. Comme souligné précédemment, les firmes françaises vont devoir multiplier les innovations radicales et incrémentales, se développer à l'international, prendre des risques dans un contexte d'incertitudes croissantes, se moderniser en technologie, monter en productivité, inscrire leur positionnement dans la production de haut de gamme et enfin maîtriser la transition écologique. Pour faire face à ces défis, l'État doit accompagner et encadrer le développement d'instruments adéquats de financement de l'économie dans le nouvel environnement réglementaire.

À l'aune des trois principaux objectifs du financement des entreprises, il est possible de dresser le diagnostic suivant.

⁶⁰ Observatoire du financement des entreprises (2012), *Rapport sur le financement des PME-ETI en France*, juillet.

- ✓ Le financement de l'innovation incrémentale est relativement performant en France, du fait notamment de l'existence du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), du dispositif Jeune Entreprise Innovante (JEI) et enfin d'une organisation du capital investissement favorable aux innovations continues. À l'inverse, l'efficacité du financement de l'innovation radicale est moindre pour les PME et ETI en particulier : le capital investissement, en raison du rôle joué par les sociétés de gestion, contraintes par leur modèle économique, ne permet pas de supporter les risques inhérents aux innovations de rupture. Par ailleurs, les *Business Angels* et les *Corporate-Venture*, plus motivés par l'innovation radicale que les acteurs du financement intermédié, présentent certains inconvénients, comme de multiplier les parties prenantes dans les conseils d'administration des *start-ups* et, parfois, de neutraliser les innovations de rupture par des comportements de prédateur.
- ✓ Concernant le financement du développement des entreprises, les aides publiques à l'internationalisation sont nombreuses et permettent d'aider à l'autofinancement du développement ou à un endettement dédié. Elles composent toutefois un système complexe. Pour ce qui concerne les PME et les ETI, le déficit de jeunes cadres ou de cadres expérimentés issus de grandes entreprises réduit la portée des efforts conduits en matière de financement : il faut en effet attirer les talents dans les PME et ETI afin d'appliquer les meilleures méthodes de management. De la même manière, le financement des efforts de modernisation et de rationalisation qui ne relèvent pas de l'innovation (modernisation de l'outil industriel, informatisation de la relation client, etc.) restera le fait des entreprises déjà performantes, en raison de la nouvelle réglementation prudentielle et de la plus grande maîtrise des risques qui en résulte. Enfin concernant les grandes entreprises, la logique de la valeur actionnariale qui prévaut tend à modifier les choix d'investissement aux dépens de ceux du long terme⁶¹.

⁶¹ Aglietta M. (2013), *op. cit.*



PARTIE 2

LES GRANDES ORIENTATIONS

Redonner du dynamisme au système productif français repose sur trois grandes orientations : (i) le réinvestissement dans le capital humain ; (ii) l'élargissement du socle de la compétitivité ; (iii) la recherche de l'excellence pour viser une économie à haute valeur ajoutée. Ces trois orientations doivent être poursuivies simultanément : il n'y aura pas d'économie à haute valeur ajoutée si le capital humain n'est pas plus valorisé et les avantages comparatifs de la France mieux exploités. Ces trois orientations s'inscrivent dans un paradigme plus large de choix de société, décloisonnée et ouverte sur le monde. La France doit être réceptive aux mutations techniques, économiques et humaines qui traversent la planète. La société française doit lutter contre les cloisonnements qui trop souvent empêchent les individus et les collectivités de donner leur plein potentiel, Mais pour que les Français et les entreprises s'ouvrent davantage, affrontent la concurrence et s'exposent aux risques, il faut mieux les armer. Les trois orientations que nous proposons y contribueront et requièrent de mobiliser des leviers qui n'étant pas tous dans la main de la puissance publique nécessiteront la participation de tous les acteurs.

1. Réinvestir dans le capital humain

1.1. Construire un système équitable et efficace de formation continue et accroître sa performance

La formation continue doit doter des compétences de base ceux qui ne les auraient pas acquises à l'école. Dans l'ensemble des classes d'âge, un « noyau dur » d'individus en grande difficulté persiste. Ce « noyau dur » est, entre autres, alimenté par des flux constants depuis dix ans de jeunes sortants sans diplôme du système éducatif.

L'orientation vers une véritable politique de formation tout au long de la vie passe par la concrétisation d'un droit à la formation différée, qui serait ouvert à l'ensemble des sortants du système éducatif et dont les dotations individualisées seraient inversement proportionnelles au niveau de qualification à l'issue de la formation initiale. Un effort ciblé sur l'acquisition du

socle minimum de connaissances et de compétences de base pour les adultes les moins qualifiés est par ailleurs nécessaire. La concrétisation du principe d'une acquisition et d'un entretien continu des compétences nécessite aussi une meilleure adaptation de l'offre de formation aux adultes en développant notamment pour eux des formations secondaires générales.

Par ailleurs, la formation professionnelle augmente les options des salariés et leurs possibilités de mobilité entre entreprises lorsqu'elle les dote de compétences recherchées par les entreprises. La certification nationale des formations peut améliorer la reconnaissance des compétences et fluidifier les transitions sur le marché du travail.

Des marges importantes de progression demeurent cependant quant à l'efficacité de la dépense et la qualité de l'offre de formation professionnelle. Le rapport entre les performances exprimées en termes de taux d'accès des adultes – certes parmi les plus élevés d'Europe – et le coût consenti par les entreprises (en pourcentage du coût total de la main-d'œuvre) met en évidence l'existence de marges d'efficacité importantes. La recherche d'une plus grande efficacité doit passer par une montée en qualité de l'offre de formation. L'accréditation des formations est un levier pour accroître la qualité de la formation continue. Il est également nécessaire que les prestataires de formation diversifient leur offre en développant les dispositifs atypiques de formation (en situation de travail, rotation de poste, tutorat, formation à distance).

1.2. La participation des salariés, un atout pour la performance tant économique que sociale des entreprises

La gouvernance d'entreprise au service exclusif des actionnaires est porteuse d'une conception partielle qui oublie que l'entreprise est un groupement humain dédié à la production d'utilité sociale⁶². Les actionnaires apportent un type d'actifs : c'est pourquoi ils sont propriétaires de parts de capital de la société privée. Mais d'autres partenaires apportent d'autres actifs : par exemple, les salariés contribuent à la performance de l'entreprise par l'apport de leur capital humain. La gouvernance partenariale vise à rompre avec une logique centrée sur les actionnaires en mobilisant la créativité des ressources humaines rassemblées dans l'entreprise. Elle peut alors être source de confiance, d'innovation⁶³ et de compétitivité.

Il s'agit de favoriser des formes d'organisation moins hiérarchiques et plus propices à l'émergence et à la diffusion des innovations. Assouplir les niveaux hiérarchiques, accorder plus d'autonomie aux salariés et enfin favoriser le travail collaboratif (équipes autonomes,

⁶² Aglietta M. (2013), *op. cit.*

⁶³ Sur le lien entre gouvernance des entreprises et innovation, voir Belloc F. (2010), « Corporate governance and innovation: An organizational perspective », MPRA Paper n°21495.

groupes de projet, travail en réseau, etc.) développent la culture participative et améliorent la performance des entreprises *via* l'innovation générée et sa meilleure dissémination⁶⁴.

Plusieurs leviers peuvent favoriser une plus grande culture participative dans l'entreprise. Le premier est celui de l'amélioration de la formation des managers, du top management au manager de proximité. Un deuxième levier, davantage utilisé dans d'autres pays européens qu'en France, est de mieux associer les salariés à la stratégie de l'entreprise en augmentant le nombre de représentants des salariés dans les conseils d'administration. Un troisième levier passe par une plus grande diffusion des dispositifs de participation financière orientés vers l'épargne de long terme (PEE par exemple), surtout dans les PME et ETI. D'autres leviers peuvent être envisagés comme la professionnalisation des instances représentatives du personnel ainsi que des représentants des salariés siégeant dans les conseils d'administration. Cela peut passer par l'acquisition de nouvelles compétences : maîtrise des outils et indicateurs de reporting extra-financiers, formations sur l'épargne salariale et l'actionnariat salarié.

Une plus grande ouverture à l'innovation managériale, organisationnelle et sociale demande que soient clarifiées et étendues les marges de manœuvre de la négociation collective d'entreprise, qui est encore trop souvent cantonnée à un certain nombre d'exercices imposés et parfois éloignée des enjeux structurants pour la collectivité de travail. Une telle évolution implique non seulement une transformation des pratiques, mais aussi un assouplissement du cadre légal. Le rôle de la négociation d'entreprise devrait en priorité s'accroître dans quatre domaines :

- ✓ la formation professionnelle, afin notamment de l'orienter vers les salariés qui en ont le plus besoin ;
- ✓ la politique salariale, la négociation devant s'articuler autour de l'ensemble des composantes des rémunérations et non se limiter au seul salaire ou à la question des augmentations générales ;
- ✓ l'organisation et les conditions de travail, afin notamment de réguler les mutations actuelles qui affectent les lieux et les temps de travail (télétravail, impact des technologies numériques etc.) ;
- ✓ la représentation du personnel, en ouvrant par exemple la possibilité d'adapter par accord le champ et les procédures des diverses instances.

Cible à 2025 : Figurer dans le premier tiers des pays européens pour la satisfaction des salariés quant à leurs conditions de travail.

⁶⁴ Benhamou S. (2010), « Améliorer la gouvernance des entreprises et la participation des salariés », Rapport & Documents, n°27-2010, Centre d'analyse stratégique, juin, la Documentation française.

2. Élargir le socle de la compétitivité

Deux leviers essentiels permettent d'élargir le socle de la compétitivité. Le premier consiste à réduire les coûts auxquels font face les entreprises soumises à la concurrence internationale, le second à prendre part à l'internationalisation des échanges de services pour lesquels la France dispose d'avantages comparatifs. Ces deux impératifs impliquent la nécessité, pour la France, d'organiser la transition énergétique.

2.1. Desserrer l'étau autour des secteurs soumis à la concurrence internationale

En réduisant les coûts des entreprises, les « dévaluations fiscales » – par la baisse des cotisations employeur notamment – donnent un bol d'air à la compétitivité des entreprises. Pour qu'elles conservent leur efficacité à long terme, il faut accompagner ces dévaluations de mesures améliorant durablement la compétitivité des entreprises françaises. Depuis plusieurs années, les cotisations sociales employeurs, essentiellement sur les bas salaires, ont été réduites. Ces baisses de charges ont la plupart du temps été financées, explicitement ou implicitement, par des hausses d'autres prélèvements. Les analyses théoriques et empiriques, notamment du FMI⁶⁵, permettent d'identifier clairement les conditions d'efficacité d'un changement de la composition des prélèvements. À court terme, un allègement des prélèvements sur le travail réduit les coûts de production des entreprises : celles-ci peuvent alors soit répercuter ces baisses de coûts en baisse de prix pour gagner en compétitivité prix ; soit profiter de nouvelles marges de manœuvre pour investir pour gagner en compétitivité hors-coût ; soit augmenter les salaires. Elles peuvent aussi choisir une combinaison de ces trois actions. À moyen terme, les effets sur la compétitivité ne sont pas garantis compte tenu des effets de la hausse des autres prélèvements pour compenser dans le budget de l'État les allègements de cotisations sociales. Notamment, une hausse de la TVA contribue à renchérir les prix à la consommation et peut être à terme compensée par une hausse des salaires (par exemple, le salaire minimum augmente au moins au même rythme que les prix à la consommation).

Les effets d'une « dévaluation fiscale », comme ceux d'une dévaluation du taux de change, ne sont donc pas nécessairement permanents. Si les baisses de cotisations sociales concernent les salaires les plus bas, comme cela a été le cas en France, les effets positifs sur l'emploi peuvent perdurer car ils jouent alors sur la structure des rémunérations par qualification. Ils peuvent aussi perdurer si les hausses de prélèvements jouent peu sur les prix. Mais pour que les effets bénéfiques sur la compétitivité persistent lorsque les allègements de cotisations portent sur l'ensemble des salaires, il faut profiter du bol d'air

⁶⁵ de Mooj R. et Keen M. (2012), « Fiscal devaluation and fiscal consolidation: The VAT in troubled times », IMF Working Paper 12/85.

fourni par les allègements pour mener des réformes qui s'attaquent aux causes structurelles des pertes tendanciennes de compétitivité prix. Une possibilité réside dans la réforme du marché du travail, pour s'assurer une meilleure adéquation entre les évolutions des salaires et celle de la productivité du travail. Cette perspective implique notamment de renforcer la place de la négociation collective salariale au niveau des branches et des entreprises afin que la régulation des rémunérations, prises dans la globalité de leurs composantes, tienne compte des spécificités sectorielles et contribue à la correction des prix relatifs en faveur des secteurs et des entreprises les plus engagés dans les échanges internationaux.

Nous proposons trois axes de réformes susceptibles de jouer favorablement sur la compétitivité coût des entreprises industrielles françaises : une insertion plus poussée de l'industrie dans la chaîne de la valeur ajoutée mondiale, un renforcement de la concurrence dans le secteur des services et une meilleure gestion de la rente foncière.

Dans un monde où 60 % du commerce mondial se fait par l'échange de biens intermédiaires, l'insertion dans la chaîne de la valeur ajoutée mondiale devient cruciale en matière de compétitivité. Si l'industrie allemande est aujourd'hui florissante et performante, c'est parce qu'elle a mis l'accent sur l'insertion dans les chaînes de valeur ajoutée mondiales en localisant des activités dans les pays d'Europe de l'Est. L'industrie française peut s'en inspirer en localisant des activités à faible valeur ajoutée dans des pays voisins où le coût de la main-d'œuvre est plus faible, améliorant ainsi sa compétitivité coût. Elle pourra ainsi se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée, sources de gains de productivité et d'emplois de meilleure qualité.

Le secteur des services, y compris certains segments abrités des services aux entreprises, est peu concurrentiel et cela nuit à la compétitivité des secteurs exposés à la concurrence internationale. La réglementation française dans certains secteurs comme le commerce de détail, les services aux entreprises, et certaines professions réglementées est beaucoup plus contraignante que dans la moyenne des pays de l'OCDE⁶⁶. Sur 34 pays étudiés par l'OCDE en 2008, la France se situe au 24^e rang en matière de régulation du marché des produits. Il en est de même de l'intensité de la réglementation administrative. Dans la mesure où l'industrie consomme beaucoup de services (60 % à 80 % de sa valeur ajoutée), le manque de concurrence dans les services affecte sa compétitivité. De 2000 à 2012, le prix relatif du secteur abrité de l'économie par rapport au secteur soumis à la concurrence internationale a augmenté d'environ 35% en France⁶⁷, contre seulement 4 % en Allemagne. Ainsi, la sauvegarde de l'industrie française passe par l'intensification de la concurrence dans les segments aujourd'hui abrités du secteur des services, ce qui les aidera par ailleurs à se préparer à l'intensification de la concurrence internationale qui s'annonce pour eux (voir *infra*).

Une meilleure gestion de la ressource foncière bénéficierait à la fois aux entreprises de tous

⁶⁶ OCDE (2013), « France : redresser la compétitivité », série *Politiques meilleures*, novembre.

⁶⁷ Source : AMECO, Commission européenne.

les secteurs et à leurs salariés. Les autorités publiques dépensent chaque année 45 milliards d'euros pour soutenir la demande de logements alors que ce secteur souffre d'un problème d'offre : l'élasticité de l'offre de terrains aux prix est faible ce qui pénalise la construction de logements neufs. Une manière d'augmenter l'offre serait de réduire l'écart de fiscalité entre le foncier constructible bâti et non bâti. Par ailleurs les coûts de construction sont élevés. De 2000 à 2008, l'augmentation annuelle des prix à la construction a été de 5 % en moyenne, soit une des plus fortes progressions de la zone euro. Parmi les mécanismes qui expliquent cette hausse, la multiplication des normes, le manque de concurrence, le déficit en main-d'œuvre et le manque de progrès technique⁶⁸. Les prix du foncier et de la construction concourent donc à faire de la France le pays européen où les loyers sont les plus élevés alors qu'il est le moins densément peuplé (hormis l'Espagne). Cette situation pénalise les entreprises directement (notamment dans les métropoles), ainsi qu'indirectement au travers des coûts salariaux qui dépendent en partie des prix des loyers et des logements. Diverses mesures peuvent être envisagées pour réduire les coûts de construction : simplification des normes pour favoriser l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché, synchronisation entre les concepteurs et les réalisateurs des projets (par des appels d'offre simultanés)⁶⁹, diffusion de nouvelles technologies auprès les professionnels du bâtiment.

2.2. Prendre part à l'internationalisation des services

Les services représentent 60 % de l'activité économique mondiale mais seulement 20 % du commerce international. Les échanges de services sont appelés à se développer de façon à la fois intensive (chaque type de service est de plus en plus échangé) et extensive (certains services deviennent échangeables). L'Union européenne et les États-Unis sont entrés dans des négociations sur le commerce des services pour accroître le volume de ceux susceptibles d'être échangés, ouvrant la voie à une croissance extensive. Dans le même temps, les économies, y compris celles des pays émergents, se « tertiarisent » ouvrant la voie à une croissance intensive du commerce des services.

La France dispose d'avantages comparatifs dans les exportations de certains services. Selon les données et la nomenclature de l'OCDE sur les exportations de services, la France affiche un avantage comparatif dans les secteurs de la communication et dans les services aux entreprises (à l'inverse, elle enregistre un retard dans les services financiers et l'informatique, et elle occupe une position intermédiaire dans l'assurance). La France peut en particulier tirer parti de la croissance des échanges de services dans quatre domaines : le tourisme, l'éducation, la santé et la culture.

⁶⁸ Trannoy A. (2013), « Logement, compétitivité et inégalités », [http://www.strategie.gouv.fr/blog/debats/..](http://www.strategie.gouv.fr/blog/debats/)

⁶⁹ Trannoy A. et Wasmer E. (2013), « Comment modérer les prix de l'immobilier », *Les Notes du conseil d'analyse économique*, n°2, février.

Au sein des échanges de services, la France figure au premier rang pour le nombre de séjours de touristes étrangers mais se classe seulement au troisième pour les recettes. Des investissements accrus dans les équipements touristiques et une politique visant à renforcer l'attractivité du territoire permettraient d'obtenir à l'horizon 2025, une augmentation des recettes du tourisme international en volume d'un tiers (41,7 milliards d'euros en 2012).

Cible à 2025 : Augmenter d'un tiers le volume des recettes touristiques (41,7 milliards d'euros en 2012).

L'internationalisation des services éducatifs va s'amplifier et peut offrir des opportunités pour le système français d'enseignement supérieur. La France accueillait en 2012 près de 290 000 étudiants étrangers, captant ainsi environ 6,3 % des étudiants en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE. Par ailleurs, des établissements publics et privés français sont présents à l'étranger sous des formes variées (allant de simples partenariats avec des universités étrangères à la création de véritables filiales). Ce mouvement de mondialisation de l'éducation va se poursuivre et la France doit y prendre part pour à la fois assurer son rayonnement à l'étranger et faire monter en gamme l'enseignement supérieur. Cela peut appeler des modifications substantielles : une hausse des frais de scolarité pour les étudiants extra-communautaires accompagnée d'un système de bourses, un développement des services aux étudiants (services d'orientation et d'insertion professionnelle, services d'encadrement, logement, transports), une adaptation de l'offre de formation et de l'organisation pédagogique, des politiques d'incitation à l'installation de filiales d'établissements français à l'étranger ou encore la définition de nouveaux modèles économiques pour une offre de formations numériques ambitieuse. Ces stratégies impliquent de profondes mutations du système d'enseignement supérieur (rupture avec l'approche de coopération culturelle, réforme du statut de certains établissements, articulation d'une stratégie nationale dans un contexte d'autonomie des établissements) dont certaines sont déjà en cours.

Cible à 2025 : Accueillir 200 000 étudiants internationaux de plus.

La France dispose d'une offre de soins de qualité mondialement reconnue qui pourrait s'internationaliser sous certaines conditions. Elle est l'un des pays européens leaders en matière d'échange des services de santé : elle est le second exportateur européen dans ce secteur (418 millions d'euros en 2008) et le troisième en termes d'importations (427 millions en 2008). Le tourisme médical est la principale modalité de l'échange de services de santé. Plusieurs raisons expliquent son essor récent : disparités des coûts de traitements entre les pays, rattrapage de la qualité des soins par les pays émergents, diversité des législations, différence dans le temps d'accès à des innovations ou opérations. Si les estimations divergent, elles prévoient en général une croissance à deux chiffres du tourisme médical dans les dix ans à venir. Plusieurs voies sont envisageables pour que la France exporte davantage ses services de santé. Elle pourrait attirer plus de patients étrangers, par exemple en présentant les territoires français comme culturellement attractifs et comme des lieux

d'excellence en matière de santé. Ceci ne doit cependant pas retarder l'accès aux soins et ne pas diminuer leur qualité pour les assurés sociaux. Il faut également faire en sorte que le développement des échanges de services de santé ne modifie pas l'équilibre entre secteurs public et privé. La France pourrait également développer une offre de labellisation et de conseil à l'étranger en matière de santé.

La culture, qui représente 3,2 % du PIB et génère 670 000 emplois, est un secteur à forte valeur ajoutée qui contribue au rayonnement et à l'attractivité de la France. Selon le rapport IGF-IGAC⁷⁰, les défis de l'internationalisation concernent quatre secteurs majeurs de l'économie de la création : jeu vidéo, audiovisuel, cinéma et mode. Plus généralement, les industries créatrices sont appelées à prendre de plus en plus d'importance dans une économie où la valeur des produits tend à devenir moins fonctionnelle et plus symbolique. Pour ces produits à forte valeur ajoutée, la différenciation sur le marché se fait davantage par la compétitivité hors-prix que par la compétitivité prix, ce qui peut être bénéfique à l'industrie culturelle française qui dispose d'une bonne image au niveau mondial.

En conclusion, deux objectifs de performance à l'exportation permettront de jauger de l'élargissement du socle de compétitivité français dans les dix années qui viennent : avoir atteint un taux d'ouverture (Exportations + Importations)/PIB de 75 % en 2025 contre 57 % en 2012 ; avoir accru, en 2025, de 30 000 le nombre d'entreprises exportatrices (elles étaient 120 000 en 2013).

Cible à 2025 : Atteindre un taux d'ouverture (Exportations + Importations)/PIB de 75% contre 57% en 2012.

Cible à 2025 : Accroître de 30 000 le nombre d'entreprises exportatrices (elles sont 120 000 en 2013).

2.3. Bien gérer la transition énergétique

La réduction des coûts des entreprises soumises à la concurrence internationale et la participation accrue de la France à l'internationalisation des services devront être entreprises sous la contrainte de la transition énergétique.

Dans le cadre de la transition énergétique⁷¹, la France cherche à baisser ses émissions de gaz à effet de serre, à limiter sa consommation de combustibles fossiles ainsi qu'à réduire sa dépendance à l'énergie nucléaire. Les hausses du coût de l'énergie anticipées pour les années à venir font peser une menace sur la compétitivité et sur la croissance de l'économie. Dans un contexte de marges dégradées et de vive concurrence avec les industriels

⁷⁰ Kancel S. et alii, (2013), *L'apport de la culture à l'économie en France*, rapport IGF-IGAC, la Documentation française, décembre.

⁷¹ Ducos G. et Godot C., sous la direction de (2014), *Quelle France dans dix ans ? Bâtir un développement responsable*, rapport thématique, France Stratégie, juin, www.strategie.gouv.fr.

américains bénéficiant d'une énergie moins chère, le prix modéré de l'énergie électrique constitue un atout qu'il est important de préserver. Une note du Conseil d'analyse économique⁷² montre qu'une hausse de 10 % des prix de l'électricité en France pourrait réduire jusqu'à 1,9 % la valeur des exportations. Cet effet élevé est cependant obtenu en faisant les hypothèses que, face à la hausse des prix de l'électricité, les entreprises ne modifient pas immédiatement leurs technologies et que toutes leurs consommations intermédiaires sont produites en France et donc concernées par la hausse du prix de l'énergie. D'après la même étude une augmentation comparable du prix du gaz réduirait les exportations de 1,1 %.

Le premier effort doit porter sur la réduction des consommations d'énergie, que ce soit dans l'industrie, l'habitat avec le déploiement des actions (rentables) de rénovation thermique ou le transport, avec l'intensification de la R & D (notamment dans l'efficacité des moteurs).

Trois conditions supplémentaires sont nécessaires pour limiter les conséquences d'une augmentation des prix de l'électricité sur la compétitivité des entreprises : (i) veiller à ce que cette hausse soit aussi faible que possible ; (ii) la rendre progressive et prévisible, ce qui permet aux acteurs économiques qui le peuvent, d'adapter leurs choix d'investissement et de consommation, à condition de disposer de visibilité et de temps ; (iii) exonérer de ces hausses, dans toute la mesure du possible et dans le respect des règles européennes, les entreprises électro-intensives (notamment la sidérurgie, la chimie et l'agro-alimentaire) exposées à la concurrence étrangère.

Il faut également favoriser l'innovation et miser sur les technologies d'avenir sobres en carbone. Dans le domaine de la production d'électricité, ceci conduit à encourager le déploiement des énergies renouvelables compétitives (sur le territoire français ou à l'étranger) et à privilégier, pour celles dont le coût de revient serait trop éloigné des prix de marché, des opérations de démonstration et de recherche. Ces changements technologiques concernent l'Europe dans son ensemble et vont nécessiter des ressources financières à l'échelle du continent. L'Europe va avoir besoin de financements longs pour accompagner la transition énergétique.

L'arbitrage difficile consiste à déterminer le bon rythme de la transition énergétique : les dépenses à effectuer vont conduire à court terme à dégrader la compétitivité mais, à moyen et long terme, favoriseront une moindre consommation énergétique et le développement de nouveaux produits dans les filières vertes ainsi que dans les technologies transversales.

⁷² Bureau D., Fontagné L. et Martin P. (2013), « Énergie et compétitivité », *Les Notes du conseil d'analyse économique*, n°6, mai.

3. Viser une économie à haute valeur ajoutée

L'innovation ne se décrète pas, elle découle d'un dosage subtil d'infrastructures publiques de recherche et d'éducation supérieure, d'un environnement favorable à la coopération entre les entreprises et entre les salariés et leur entreprise, de la disponibilité des fonds pour toutes les entreprises, d'une bonne imbrication entre les pouvoirs publics locaux et nationaux et les entreprises. Pour atteindre l'objectif d'une économie à haute valeur ajoutée et d'une excellence mondiale, y compris sur les segments technologiques les plus récents, il faut que les institutions qui ont permis à la France d'être à la pointe dans certains domaines soient plus ouvertes et inventives. Au cours des dernières décennies, ces institutions se sont en effet révélées peu à même de propulser efficacement les entreprises françaises dans les champs les plus novateurs. Le chantier est vaste et ne dépend pas que des impulsions publiques. Il faut :

- ✓ rendre plus efficace le système d'innovation, notamment par davantage de collaborations à tous les niveaux ;
- ✓ décloisonner le système d'enseignement supérieur et de recherche ;
- ✓ assurer le renouveau du tissu productif par la croissance des entreprises les plus efficaces ;
- ✓ promouvoir des écosystèmes favorables à l'innovation ;
- ✓ simplifier les relations entre les entreprises et l'État.

3.1. Accroître l'efficacité du système d'innovation

Le système d'innovation⁷³ est caractérisé par des cloisonnements entre les petites et les grandes entreprises, entre l'industrie et les services, entre la recherche publique et la recherche privée. Au vu des nombreuses initiatives engagées ces dernières années, l'amélioration de l'efficacité du système d'innovation passe sans doute plus par une meilleure allocation des moyens engagés que par leur augmentation. Parvenir à une économie à haute valeur ajoutée signifie un bouleversement de la façon dont les acteurs publics et privés interagissent et s'ouvrent à l'innovation. Les ressources humaines sont une dimension essentielle de ces interactions. Aussi, les dispositifs qui renforcent les échanges entre laboratoires de recherche publics et privés devraient être confortés (mobilités, financement de doctorats notamment dans le cadre des dispositifs CIFRE⁷⁴ ...).

⁷³ Cf. notamment Lauvergeon A. (2013), *Un principe et sept ambitions pour l'innovation*, rapport au Premier ministre.

⁷⁴ CIFRE : conventions industrielles de formation par la recherche. Depuis 1981, ce dispositif permet à l'entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse.

Ceci suppose de :

- ✓ prendre en compte les logiques du numérique (ouverture, collaboration, interopérabilité, flexibilité). La large diffusion des outils numériques, le développement du travail collaboratif et la part croissante de la dimension immatérielle du travail obligent les organisations à s'ouvrir aux autres acteurs de leur écosystème, afin de susciter l'innovation. La plupart des projets se doivent d'intégrer ces nouvelles logiques :
 - l'ouverture des processus d'innovation aux fournisseurs, aux sous-traitants et partenaires, aux clients et usagers, aux communautés d'experts ;
 - l'interopérabilité des solutions, garantie par des normes établies de façon ouverte et collaborative ;
 - la conception d'architectures flexibles et programmables qui s'adaptent simplement à l'évolution de l'environnement.
- ✓ Favoriser les croisements entre innovations technologiques, innovations organisationnelles, innovations commerciales, design. En particulier, les modes d'innovation technologique propres à l'industrie peuvent utilement s'inspirer de ceux qui caractérisent le secteur des services et des industries dites de création : design et innovation organisationnelle et commerciale notamment.
- ✓ Transformer les contraintes en sources d'innovation. L'innovation peut être le moyen de desserrer des contraintes qui pèsent sur la croissance française. Le potentiel de l'innovation pour réaliser des économies d'énergie est patent ; la contrainte du vieillissement peut être allégée par les innovations (robotique, domo-médecine, e-santé) qui rendront les services moins coûteux. C'est l'une des dimensions de la *Silver Economy*⁷⁵. Le marché pour ces produits se développera en France (où en 2030, 30 % de la population aura plus de 60 ans et 12,3 % plus de 75 ans) et à l'étranger.
- ✓ Promouvoir la montée en puissance des initiatives partenariales (technopôles, pôles de compétitivité) en les orientant résolument vers le marché mondial. Pour aider le tissu productif à mieux se structurer, les initiatives partenariales infranationales telles que les pôles de compétitivité ou les technopôles doivent être encouragées à se rapprocher davantage des marchés étrangers, notamment pour mieux s'intégrer aux chaînes d'innovation désormais mondiales.

Il faut pérenniser les dispositifs de collaboration au sein des filières, qui ne reposent pas tant sur l'argent public, que sur la capacité de coordination et d'incitation de l'État. De cette manière, les démarches innovantes se diffuseront dans l'ensemble du tissu productif, notamment dans les PME. Ainsi, la part des PME innovantes, c'est-à-dire des PME qui

⁷⁵ Bernard C., Hallal S. et Nicolai J.-P. (2013), *La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France*, Rapports et Document, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, décembre, www.strategie.gouv.fr/blog/2013/12/rapport-la-silver-economie-une-opportunite-de-croissance-pour-la-france/.

procèdent à des innovations de produit ou de procédé⁷⁶, pourrait atteindre 50 % en 2025, contre 33 % en 2010.

Cible à 2025 : Porter à 50 % la part des PME innovantes, c'est-à-dire les PME qui procèdent à des innovations de produit ou de procédé, contre 33% en 2010.

3.2. Décloisonner l'enseignement supérieur, la recherche et la formation des élites

Le décloisonnement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation des élites reposera sur plusieurs leviers : la structuration de l'enseignement supérieur autour de pôles intégrés dotés d'une autonomie accrue ; la révolution numérique ; la mobilité des jeunes et l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

L'évolution récente du système d'enseignement supérieur et de recherche doit être poursuivie. Initialement fondé sur une séparation entre les grands organismes de recherche, l'université et les grandes écoles, le système a su évoluer pour rapprocher les institutions et créer des passerelles, comme les unités mixtes de recherche qui regroupent chercheurs et enseignants-chercheurs. Par ailleurs, universités et grandes écoles sont en cours de rapprochement avec la constitution des communautés d'universités ou d'établissements où toutes les parties prenantes trouvent leur place⁷⁷. Ces évolutions doivent conduire, à terme, à disposer d'institutions visibles et attractives sur le plan international, regroupant à la fois des filières d'excellence, sélectives, offrant de nombreuses passerelles et accueillant des chercheurs de premier plan au niveau international et des étudiants du monde entier⁷⁸.

Cible à 2025 : Faire émerger une dizaine d'universités pluridisciplinaires de classe mondiale.

La convergence des institutions doit être réalisée de manière à ne pas fragiliser les institutions les plus performantes. Elle demande une autonomie de décision pour tenir compte des spécificités des disciplines et des institutions et permettre les stratégies d'expérimentation. La convergence dans l'enseignement supérieur implique de repenser le mode de sélection des étudiants. Les grandes écoles sélectionnent tôt, souvent sur les capacités mathématiques, et spécialisent les étudiants qui sont regroupés dans de petites promotions. Cela conduit au triple problème d'une reproduction sociale marquée, d'une

⁷⁶ Une innovation de procédé correspond à la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Une innovation de produit correspond à l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné (définitions Eurostat).

⁷⁷ Des initiatives comme celle menée sur le Plateau de Saclay facilitent le rapprochement d'établissements et d'universités pour atteindre des tailles critiques.

⁷⁸ Sur les évolutions en cours dans le système d'enseignement supérieur voir Batsch L. (2014), *Paris-Dauphine, quand l'université fait école*, Presses Universitaires de France, Paris.

absence de visibilité internationale et d'une prise de risques professionnels trop faible (peu de chercheurs et de créations d'entreprises par des diplômés de grandes écoles).

La diversification des origines sociales des étudiants dans les filières d'excellence passera par les processus de sélection qui favoriseront les admissions parallèles, sans compromettre l'excellence de ces institutions. L'enseignement supérieur doit saisir l'opportunité que présente la révolution numérique. L'éducation est probablement le domaine où les attentes liées au numérique sont les plus fortes⁷⁹. L'intégration des outils numériques à la pédagogie favorise une meilleure prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et un suivi plus personnalisé du travail de chacun. La France doit combler son déficit d'éducation à l'informatique. Les MOOC (*Massive Open Online Courses*), cours en ligne interactifs et ouverts à tous, incluant vidéos de cours, devoirs, examens et interactions *via* les réseaux sociaux, constituent une opportunité pour améliorer les dispositifs de formation, en facilitant la transmission de compétences à un coût réduit.

La convergence dans la recherche implique aussi de repenser le recrutement et la gestion des carrières des enseignants-chercheurs. La convergence des statuts (université / CNRS) offre aux enseignants-chercheurs des possibilités d'aller-retour entre les différentes institutions. La mobilité internationale des chercheurs et enseignants-chercheurs accroît la visibilité et l'attractivité des institutions. Il faut valoriser les expériences des chercheurs à l'étranger (post doctorat notamment) à leur retour de l'étranger, faciliter l'accès des enseignants-chercheurs étrangers à l'emploi en France, inciter les enseignants-chercheurs français à réaliser des mobilités à l'étranger et inciter aux partenariats entre institutions.

Le succès de ces réformes se mesurera à l'aune de l'attractivité internationale des institutions et de la diversification des origines sociales des étudiants dans les filières d'excellence. La visibilité internationale sera en jeu de manière plus pressante dans les dix années à venir du fait de la mobilité croissante des étudiants. Il faut à la fois viser une plus grande attractivité de la France à l'égard des étudiants étrangers mais également favoriser la mobilité internationale des étudiants français.

Cible à 2025 : Doubler le taux de jeunes Français ayant séjourné à l'étranger dans le cadre de leurs études.

3.3. Promouvoir la croissance des entreprises et assurer leur financement

Les jeunes entreprises doivent être accompagnées dans leur croissance. Alors que les créations d'entreprises sont relativement dynamiques en France, peu d'entreprises croissent rapidement et peu atteignent une taille d'ETI (plus de 250 salariés). Bien que largement minoritaires, les PME indépendantes en forte croissance⁸⁰ contribuent davantage aux

⁷⁹ Centre d'analyse stratégique (2011), *Le fossé numérique en France*, La Documentation française.

⁸⁰ Les entreprises à « forte croissance » sont celles dont le chiffre d'affaires croît quatre fois plus vite que celui du secteur dans lequel elles opèrent.

créations d'emplois que les autres PME indépendantes⁸¹. Ces entreprises sont généralement jeunes, innovent et se distinguent aussi par une propension à exporter et une rentabilité supérieures à celles des autres PME indépendantes. Les seuils de 10, 20 et 50 salariés sont parfois présentés comme un frein à la croissance des entreprises⁸² en raison des obligations déclenchées par leur franchissement. Les études disponibles permettent d'identifier ces effets de seuil sur la taille des entreprises. Leur ampleur reste plus difficile à apprécier. Une étude de l'Insee évalue que l'élimination des seuils augmenterait la probabilité d'accroître les effectifs salariés des entreprises qui en sont proches⁸³. L'absence de seuils conduirait à réduire de 0,4% la proportion d'entreprises de 0 à 9 salariés et à augmenter de 0,2% celles de 10 à 19 et 20 à 249 salariés. Une seconde étude, internationale, montre que le seuil de 50 salariés aurait un effet important à la fois sur la taille des firmes et leur productivité⁸⁴. Ces résultats, confortés par l'observation de points d'accumulation d'entreprises juste en deçà de chacun des seuils sociaux, suggèrent l'assouplissement de ces règles à la condition toutefois d'un renforcement du dialogue social et de la représentation des salariés dans les TPE et PME.

Au-delà d'un effort général de simplification administrative, une rationalisation du dispositif de soutien aux entreprises pour permettre une croissance indépendante est un objectif important pour assurer le dynamisme du tissu productif français. Les interventions économiques publiques en faveur des entreprises, estimées à près de 110 milliards d'euros en 2013⁸⁵, sont caractérisées par leur multiplicité et leur complexité. Elles devraient être simplifiées et réorganisées. Par exemple, le soutien public aux entreprises serait davantage orienté vers les franchissements de seuils de croissance, qui impliqueraient fréquemment des modifications dans l'organisation interne (constitution d'un centre de recherche, par exemple), l'accès à de nouveaux marchés étrangers ou les projets de rupture technologique. À l'horizon 2025, viser 1 000 entreprises de taille intermédiaire supplémentaires (contre 4 600 en 2010) est réaliste.

Cible à 2025 : Viser 1000 entreprises de taille intermédiaire supplémentaires (4600 en 2010).

L'accès aux marchés publics, accompagné d'une réduction des délais de paiements de l'État, est une des conditions de la croissance des entreprises, notamment innovantes. Les marchés publics apportent un chiffre d'affaires et une référence sur le marché mondial qui

⁸¹ Brun M. et Chai F. (2012), « Les PME en forte croissance », *Bulletin de la Banque de France*, n°187, 1^{er} trimestre.

⁸² Celles-ci sont de trois types : des obligations comptables et des déclarations plus nombreuses ; l'augmentation des cotisations sociales et enfin la mise en place d'institutions représentatives du personnel.

⁸³ Ceci-Renaud N. et Chevalier P.-A. (2011), « Les seuils de 10, 20 et 50 salariés : un impact limité sur la taille des entreprises françaises », *Insee Analyse*, n°2, décembre. Selon cette étude, l'élimination des seuils augmenterait de cinq points la probabilité de passer de neuf à dix salariés ou plus, de neuf points celle de passer de 19 à 20 salariés ou plus et enfin de 14 points celle de passer de 49 à plus de 50 salariés.

⁸⁴ Garicano L., LeLarge C. et Van Reenen J. (2013), « Firm size distortions and the productivity distribution: Evidence from France », NBER Working Paper n°18 841.

⁸⁵ Inspection générale des finances (2013), *Pour des aides simples et efficaces en faveur de la compétitivité*, rapport, la Documentation française.

permettent aux entreprises d'exporter. C'est particulièrement vrai pour les produits innovants. Plusieurs initiatives françaises et européennes visant à favoriser l'accès des PME aux marchés publics portent leurs fruits. Néanmoins, la part des marchés publics obtenus par les PME reste plus faible que leur part dans le PIB. L'augmentation du nombre de PME ayant accès aux marchés publics, notamment pour les produits innovants, constitue un objectif quantifiable pour l'action publique. Parallèlement, les délais de paiement de l'État et des collectivités locales pénalisent davantage les PME que les plus grandes entreprises et doivent être réduits⁸⁶, par exemple par la généralisation rapide de l'usage de la facture électronique.

Certaines PME indépendantes voient leur croissance s'accélérer après avoir rejoint un groupe⁸⁷. Il est possible que cela provienne de leur difficulté à accéder aux financements, difficulté levée après l'intégration à un groupe. Il est important que les PME trouvent les moyens de financer leur croissance et ne soient pas contraintes de s'associer à un groupe pour accéder au financement.

Il importe de développer de nouveaux canaux et instruments pour le financement non bancaire des entreprises d'autant que les nouvelles réglementations financières (Bâle III, Solvabilité II) vont avoir pour conséquence de réduire les montants dont disposent les banques pour accorder des crédits bancaires. Les types de financement doivent épouser les étapes de la croissance des entreprises de manière notamment à ce que les « jeunes pousses » ne soient pas exposées trop tôt à l'endettement.

Pour le financement de l'innovation, du développement et enfin de l'exploitation des *start-ups* et des PME, plusieurs voies d'amélioration sont envisageables.

En matière d'autofinancement, le maintien des dispositifs comme le CIR ou le statut de JEI demeure pertinent. Concernant les augmentations de capital, le capital investissement ne permet pas aujourd'hui de financer l'amorçage et moins encore l'innovation radicale. Le rôle des investisseurs institutionnels est ici crucial et il convient d'envisager les instruments réduisant les effets sur l'innovation de Solvabilité II. À cet égard, les organismes publics (BPI France, régions) qui cofinancent doivent, pour leur part, soutenir plus activement des véhicules financiers qui s'appuient sur des *business models* différents de ceux des sociétés de gestion traditionnelles. Les *business angels* doivent s'organiser en association et développer des participations sans droits de vote. Enfin, le rôle de garant en capital de BPI France doit être développé et arbitré avec ceux de garant de crédit et d'investisseur.

Les TPE et PME poursuivront les efforts de modernisation et de rationalisation qui ne relèvent pas de l'innovation – modernisation de l'outil industriel mais également informatisation de la relation client, de la gestion administrative, de la gestion RH. Les

⁸⁶ En 2012, les délais de paiement moyens de la commande publique s'élevaient à 32 jours. L'objectif du gouvernement est de ramener ce délai à 20 jours en 2017 (source : *Rapport annuel de l'observatoire des délais de paiement*).

⁸⁷ Nefussi B. (2007), « Les groupes absorbent des sociétés à fort potentiel », *Insee Première*, n°1144, juillet.

financements alternatifs au financement bancaire – tels que les fonds de prêts éligibles dans les investissements des investisseurs institutionnels et les prêts participatif constituent des solutions adéquates. Tout comme les fonds de prêts, l'accès au marché obligataire par les PME nécessite une agrégation des risques qui peuvent ensuite être titrisés sous forme obligataire, avec des tranches plus ou moins bien notées. Les autorités réglementaires ont ici un rôle à jouer pour un développement contrôlé de ces nouveaux financements. Les *project bonds* européens consistent à garantir les financements privés de façon telle que leur niveau de notation les rende incitatifs pour les investisseurs institutionnels. Aujourd'hui dédiés au financement d'infrastructures de connexion, ils pourraient demain être élargis à la croissance des PME.

Enfin, si le capital-risque et le capital-développement sont essentiels pour l'augmentation des fonds propres des entreprises, le modèle actuel à un horizon de 5 à 7 ans maximum, équivaut dans certains secteurs à l'horizon de la commercialisation et de l'internationalisation. La « sortie » des fonds du capital de l'entreprise se faisant fréquemment par une cession auprès d'un industriel, très souvent étranger, ceci limite le nombre de PME performantes évoluant vers le statut d'ETI. Plusieurs options sont envisageables :

- ✓ inciter à prolonger la détention des fondateurs dans l'entreprise et à l'élargir aux autres salariés ;
- ✓ organiser des marchés actions permettant aux PME de lever du capital. Le PEA PME a été construit dans cette optique, l'étendre à l'échelle européenne permettrait au *sell side* (les banques et leurs brokers) de s'organiser sectoriellement afin d'assurer le suivi et le placement des titres ;
- ✓ soutenir les fonds de *build-up*, qui ont comme objet de bâtir industriellement des entreprises de taille intermédiaire en mutualisant des fonctions supports de certaines de leurs participations et en fusionnant d'autres pour faire jouer les effets d'échelle ou d'envergure ;
- ✓ systématiser la politique des fonds de filière où coexistent l'argent public et celui apporté par les grandes entreprises en leur donnant une logique industrielle ; ainsi, ces fonds étant gérés comme n'importe quel fonds de capital-risque, ils rechercheraient plutôt le succès financier individuel des projets à l'horizon de détention et ne viseraient pas un critère industriel global du fonds.

Une fiscalité de l'épargne plus stable et plus favorable à l'investissement productif orienterait mieux l'abondante épargne des ménages français vers le financement des entreprises. La fiscalité de l'épargne affecte l'allocation du patrimoine des ménages : il est important qu'elle soit lisible, stable et ne favorise pas de manière disproportionnée certains placements (immobilier, assurance-vie, épargne réglementée). Une réforme de la fiscalité de l'épargne aurait pour but de réduire le biais vers l'immobilier, d'assurer une neutralité entre les produits (la fiscalité ne dépendant alors que de la durée de détention) et de limiter les avantages des

livrets, voire de les séparer du financement du logement social⁸⁸. Une réforme complémentaire viserait à accroître la détention de l'épargne des ménages sous forme d'actions d'entreprises françaises et européennes (PERCO), afin d'une part d'orienter l'épargne des ménages vers le financement en actions des entreprises et, d'autre part, de réduire le biais domestique dans la composition des portefeuilles des ménages européens pour accroître le partage du risque entre les épargnants des pays de la zone euro.

L'organisation des faillites doit être revue en faveur d'une meilleure protection des créanciers, et les procédures juridiques accélérées. Les conditions faites aux entreprises pour l'accès au financement sont en partie déterminées par les procédures qui encadrent les faillites et principalement par la protection des droits des créanciers⁸⁹, c'est vrai lorsque les fonds sont prêtés par les banques et encore davantage dans le cas de crédits titrisés et de financement de marché. Les droits des créanciers semblent moins bien assurés en France que dans d'autres pays et mériteraient d'être repensés, par exemple en donnant aux créanciers davantage de droits dans les procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire⁹⁰. Par ailleurs, dans son examen du *Small Business Act* pour l'Europe⁹¹, la Commission européenne note que des progrès dans la simplification des procédures de faillite restent à faire dans la plupart des États-membres, dont la France, pour se conformer à la recommandation d'un délai d'un an maximum pour les procédures juridiques de liquidation dans le cas de faillite non frauduleuse. Finalement, au vu de la complexité et des délais des procédures judiciaires, l'État pourrait à l'avenir encourager les procédures amiables plutôt que la liquidation ou le redressement judiciaires.

Les mesures visant à améliorer le financement de l'économie seraient complétées par la création d'une agence indépendante de recherche financière. La défiance envers la finance est sans doute en partie méritée, mais dommageable. Le débat public est amputé par le manque de données et de travaux de recherche. Cela renforce la défiance et diminue la chance de mener à bien des réformes et de déceler, lorsqu'il en est encore temps, les dérives et les excès. Pour sortir de cette situation, il faut mieux comprendre les choix financiers des acteurs. Cette agence s'inspirerait de l'*Office of Finance Research* américain. Sa mission serait d'améliorer la qualité, la transparence et la dissémination des données financières⁹². Il importerait que cette agence soit indépendante des principaux acteurs sur les

⁸⁸ Voir Artus P., Bozio A. et Garcia-Penalosa C. (2013), « Fiscalité des revenus du capital », *Les Notes du Conseil d'analyse économique*, n°9, septembre.

⁸⁹ Épaulard A. et Pommeret A. (2006), « Bankruptcy law and firms behavior », Research Paper Series 07-08, Swiss Finance Institute.

⁹⁰ Plantin G., Thesmar D. et Tirole J. (2013), « Les enjeux économiques du droit des faillites », *Les Notes du Conseil d'analyse économique*, n°7, juin.

⁹¹ Commission européenne (2011), « Réexamen du 'Small Business Act' pour l'Europe », communication au Parlement européen, 23 février.

⁹² Aux États-Unis, l'Office for Financial Research a pour mission d'améliorer la qualité et la disponibilité des données financières à destination des régulateurs et du public. Il conduit des analyses sur la stabilité financière pour le compte du FSOC, l'organe macroprudentiel américain. Il n'y a pas d'équivalent en France. Le COREFRIS, l'organe de coordination chargé du mandat macroprudentiel ne dispose pas d'une structure d'analyse et de diffusion de l'information dédiée.

marchés financiers (banques, compagnies d'assurance) tout en ayant accès aux données (individuelles et anonymisées) de ces acteurs.

3.4. Les relations entre l'État et les entreprises

À l'horizon de dix ans il faut opérer une simplification administrative importante pour les entreprises⁹³. L'objectif premier doit être un gain de temps et de ressources, à la fois pour les entreprises et pour l'État. Mais les bénéfices de la simplification deviennent significatifs lorsqu'un seuil critique de simplification est atteint ce qui suppose d'éviter les modifications à la marge, sources d'instabilité réglementaire. Les gains à attendre d'une simplification administrative sont cependant difficiles à chiffrer. Le coût de la réglementation dans les pays de l'Union européenne, tel qu'évalué par la méthodologie *Standard Cost Model*, est assez variable (3,5 % du PIB aux Pays-Bas, et environ 1,5 % au Royaume-Uni⁹⁴). Sur la base de cette méthodologie, un certain nombre de pays européens se sont fixé pour objectif une diminution des coûts administratifs de l'ordre de 25 %⁹⁵. On peut donc estimer qu'une politique de simplification volontariste portant sur des coûts de l'ordre de 3-4 % du PIB procurerait des gains allant jusqu'à 1 % du PIB. Obtenir des gains de cette ampleur suppose d'aller au-delà d'une simple recodification qui consiste à toiletter les textes et à les rendre plus lisibles. Des principes simples sur la « quantité de droit » en vigueur (par exemple la proposition du rapport Gallois de ne pas édicter de règlement sans en supprimer un autre) sont utiles.

En termes de méthode, pour bénéficier au plus vite de gains, il faut concentrer les mesures de simplification sur des actions clés de l'activité des entreprises. Le rapport de Thierry Mandon⁹⁶ identifie onze actions clés relatives à cette activité qui concentrent la plus grande part de la complexité administrative à laquelle les entreprises sont confrontées. Cette liste peut servir de guide à une démarche de simplification soucieuse du bénéfice final tiré par les entreprises.

Dans tous les cas, la simplification doit être décidée en collaboration étroite avec les acteurs concernés. L'opportunité et le degré de priorité des actions de simplification ne peuvent être définis par les pouvoirs publics qu'en étroite collaboration avec les entreprises et les représentants des salariés. Les entreprises doivent jouer un rôle central dans l'identification et la définition des priorités pour les mesures de simplification, au côté des agents d'administration centrale et déconcentrée.

⁹³ Les composantes relatives aux charges administratives de l'indice PMR (*Perfect Motion Rate*) de l'OCDE placent la France au 16^e rang sur 31 pays. Le coût de la complexité administrative est important, l'OCDE estime qu'il représente, pour les entreprises et les ménages, entre 3 et 4 % du PIB (source : ministère de l'Économie, *Rapport économique, social et financier pour 2014*).

⁹⁴ SCM Network (2005), *International Standard Cost Model Manual*.

⁹⁵ Cavallo L., Coco G. et Martelli M. (2007), "Evaluating administrative burdens through SCM: Some indications from the Italian experience", Dipartimento di Scienze Economiche, Università di Bari.

⁹⁶ Mission parlementaire de simplification de l'environnement réglementaire et fiscal des entreprises (2013), « Mieux simplifier : la simplification collaborative », juillet, la Documentation française.

3.5. Développer les écosystèmes territoriaux en misant sur le potentiel d'entraînement des métropoles

La concentration géographique des activités mérite d'être encouragée. Les entreprises se révèlent en général plus productives lorsqu'elles peuvent puiser dans des zones d'emploi très denses en activités économiques et à forte diversité sectorielle. Pierre-Philippe Combes et Miren Lafourcade évaluent que les gains de productivité liés à un doublement de la densité des activités (mesurée par exemple par le nombre d'actifs au km²) peuvent aller jusqu'à 6,5 %⁹⁷. Cela vaut tout particulièrement pour les régions métropolitaines, qui représentent d'importants vecteurs d'attractivité et d'innovation et constituent les principaux moteurs de la croissance économique en France. Elles abritent en effet nombre d'activités à très forte valeur ajoutée : sièges sociaux, recherche et développement, services spécialisés aux entreprises. Des études⁹⁸ ont montré que « le nombre de brevets déposés par une entreprise ou dans une région est fonction du nombre d'entreprises présentes dans la région et des inputs régionaux en R & D ».

Pour faire prospérer les écosystèmes de production et d'innovation, il faut doter les territoires d'une organisation institutionnelle et d'une gouvernance efficaces. Un écosystème de production et d'innovation est constitué d'un ensemble d'acteurs (entreprises, écoles, universités, banques et investisseurs, État, collectivités locales) et des relations formelles et informelles qu'ils entretiennent en vue de produire et d'innover. Les territoires les plus dynamiques sur le plan économique sont ceux constitués en écosystèmes d'innovation et de production, c'est-à-dire organisés pour fournir aux activités économiques le terreau fertile dont elles ont besoin. Les investissements en infrastructures (transports, centres de recherche, universités) sont susceptibles de catalyser les bénéfices liés à la concentration des activités. L'objectif central consiste alors à faire éclore une intelligence collective au sein des territoires en accroissant la mobilité des personnels et la coopération entre les différentes parties prenantes, au-delà des seules entreprises. D'où l'importance cruciale des enjeux de gouvernance à cette échelle, pour rassembler lesdits acteurs autour d'objectifs partagés. D'où aussi la nécessité d'optimiser le cadre territorial dans lequel s'inscrivent les politiques publiques.

Il faut lever les barrières au développement des métropoles innovantes et accentuer leur rôle de pivot dans la définition de projets territoriaux structurants. La métropolisation est un facteur de développement qu'il s'agit à la fois de soutenir et de canaliser. Les effets négatifs liés à la concentration d'activités (congestion, pollution), les rigidités des marchés de l'immobilier et du travail et l'accentuation des inégalités sociales freinent la réalisation de leur plein potentiel. En outre, les métropoles ne sauraient être autosuffisantes, d'autant qu'elles puisent une bonne part de leurs ressources dans leur environnement plus ou moins proche. Il faut dès lors développer les complémentarités entre les métropoles et leur pourtour, et

⁹⁷ Combes P.-P. et Lafourcade M. (2012), *Revue de littérature académique quantifiant les effets d'agglomération sur la productivité et l'emploi*, rapport réalisé pour la Société du Grand Paris.

⁹⁸ Citées dans Combes et Lafourcade (*op. cit.*).

encourager les projets collaboratifs d'intérêt commun. Le dynamisme des métropoles n'est pas antinomique d'une politique de développement économique équilibré au niveau national : les politiques publiques doivent miser sur les avantages spécifiques des différentes régions⁹⁹ et les régions doivent se placer dans des stratégies de « distinction » plutôt que de concurrence entre elles¹⁰⁰.

Au-delà des mécanismes de solidarité, il faut favoriser les mobilités intra-régionales. Tous les territoires ne bénéficient pas, loin s'en faut, de facteurs de développement socioéconomiques équivalents, compte tenu de leurs particularités géographiques et structurelles. Afin d'assurer le maintien de la cohésion nationale, il importe dès lors que la prospérité et le dynamisme des uns bénéficient suffisamment aux autres. Les territoires les moins favorisés doivent pouvoir bénéficier de politiques adéquates de redéploiement des ressources. Pourtant, les besoins financiers en la matière risquent de dépasser les possibilités des budgets publics. Dès lors, il importe au moins autant d'encourager la mobilité intra-régionale.

⁹⁹ OCDE (2006), *Villes, compétitivité et mondialisation*, Paris.

¹⁰⁰ Sur ce point, voir Veltz P. (2013), *Paris, France, Monde : repenser l'économie par le territoire*, Harmonia_Mundi, éditions de l'Aube, Paris.



CONCLUSION

Investir dans le redressement économique, c'est investir dans le capital humain et plus généralement dans les potentialités des individus : accroître les ressources allouées à la préscolarisation et au primaire ; construire un système équitable et efficace de formation continue ; favoriser la participation des salariés dans l'entreprise ; décroïsonner l'enseignement supérieur, la recherche et la formation des élites, sont quelques-unes des modalités d'un tel investissement. Elles se complètent l'une l'autre et aucune ne saurait être négligée.

Mais le redressement économique ne deviendra une réalité tangible que si le capital humain et les initiatives individuelles bénéficient des conditions qui leur permettront d'exprimer leur plein potentiel. L'ouverture sur le monde est la première de ces conditions. De cette exigence découlent nos propositions visant à desserrer l'étau autour des secteurs soumis à la concurrence internationale et à faire participer pleinement la France à l'internationalisation des services. Un deuxième type de conditions concerne les systèmes qui interagissent avec les choix des entreprises et déterminent en grande partie leurs marges de manœuvre : systèmes d'innovation, systèmes de financement, écosystèmes territoriaux et enfin l'État dans ses relations avec les entreprises. Il importe d'améliorer le fonctionnement de ces systèmes pour qu'ils soient davantage mis au service de la croissance des entreprises, de l'emploi et de la création de valeur.

Enfin, tout projet de redressement économique devra tenir compte des contraintes du monde actuel. La mondialisation tout d'abord, qui à l'évidence est aussi une opportunité, et qui justifie l'ouverture sur le monde défendue plus haut. Le changement climatique ensuite, qui nécessite de mener à bien la transition énergétique.

Les chantiers du redressement sont nombreux et complémentaires. Le levier et le point d'appui, qui à eux seuls assureraient le redressement économique de la France, n'existent malheureusement pas. Réussir ce redressement consistera, pour l'ensemble des acteurs, publics et privés, à agir de manière coordonnée, intelligente et volontaire sur plusieurs dimensions.

RETROUVEZ
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



CommissariatStrategieProspective



@Strategie_Gouv



FRANCE STRATÉGIE



France Stratégie est une institution rattachée au Premier ministre. Organisme de concertation et de réflexion, son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; évaluer les politiques publiques ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.